28 Décembre 1789

FRC1, 1½
Case
FRC
13414

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET JUSTIFICATIF

DE M. LE COMTE

D'ALBERT DE RIONS,

SUR l'Affaire de Toulon.

A PARIS,
Chez DESENNE, Libraire au Palais Royal.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

FRC.1.116

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET JUSTIFICATIF DE M. LE COMTE D'ALBERT DE RIONS,

Sur l'Affaire de Toulon.

JE ſuis parvenu par quarante-ſix années de bons ſervices à la tête de mon Corps. Le Roi m'a honoré du commandement de ſes Eſcadres. Il m'a confié depuis cinq ans l'adminiſtration d'un de ſes principaux ports, & les témoignages de bonté & de ſatisfaction que Sa Majeſté m'a donné en diverſes occaſions, me donnent le droit de croire que je ne me ſuis point montré indigne de la confiance qu'elle a daigné mettre en moi.

Cependant, ſans délit comme ſans accuſation, ſans formes juridiques quelconques, j'ai été traité, ainſi que les principaux Officiers à mes ordres, comme ſi nous avions été convaincus des plus grands crimes.

Outragés d'une maniere qui n'a pas d'exemple, on a dû s'attendre que nous éleverions la voix pour nous plaindre. Oui ſans doute, nous devons le faire ; mais avant que d'entrer dans le détail des injuſtices contre leſquelles nous avons à réclamer, il m'importe de remonter à l'origine des troubles qui depuis plus de neuf mois agitent la ville de Toulon. Je veux mettre ſous les yeux de mes Juges, & ſur-tout ceux du public, la conduite que j'ai tenue depuis le 23 Mars dernier, époque du premier tumulte. On verra quels ſont mes principes & ſi je m'en ſuis departi ; on jugera ſi l'homme qui, ſans miſſion expreſſe, dans pluſieurs occaſions, s'eſt toujours mis en avant pour maintenir l'ordre ou rétablir la tranquillité, & qui n'a jamais craint de s'oppoſer aux méchans qui cherchoient à les troubler, eſt un mauvais, un dangereux Citoyen. J'ai rendu compte de ces troubles à mon Miniſtre, dans un tems où ma conſcience ne me laiſſoit pas craindre que j'euſſe jamais beſoin de me juſtifier. Ces comptes ſont authentiques ; les originaux doivent exiſter dans les Bureaux de la Marine ; je porterai d'ailleurs au ſoutien les témoignages de ſatisfaction & de reconnoiſſance, qu'en divers temps la Municipalité de

Toulon m'a donnés ; on jugera par eux du cas qu'on doit faire des inculpations dont elle me charge aujourd'hui. Je vais donc commencer ma justification par l'exposé des comptes officiels rendus par moi à l'occasion de la premiere émeute ; ensuite je donnerai l'historique de tout ce qui s'est passé jusqu'à l'étonnante catastrophe du 1^er Décembre.

Lettre à M. le Comte de la Luzerne du 24 Mars 1789.

M^GR.

« Hier, dans l'après-midi, les Rédacteurs des Cahiers du Tiers s'étant assemblés, il survint dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, lieu de l'Assemblée, quelques femmes qui s'écrierent qu'il falloit assommer M. Lantier, ancien Consul, l'un des Rédacteurs, & M. Beaudin, Secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, & qui en cette qualité a la plus grande influence dans l'administration des revenus de la Ville. Vainement les Valets-de-Ville voulurent faire sortir ces femmes dont le nombre devint bientôt plus considérable, & auquel quelques hommes s'étoient joints. On fut demander du secours

dans un poſte voiſin ; il en vint huit ſoldats qui furent déſarmés à l'inſtant, & bientôt le déſordre fut extrême. La générale fut battue ; un des régimens qui compoſent la garniſon ſe porta ſur la place de l'Hôtel-de-Ville, pleine d'une populace effrénée qui diſoit vouloir abſolument maſſacrer M. Lantier & M. Baudin, réfugiés pour-lors dans un cabinet, dont on m'a aſſuré qu'un homme armé d'un fuſil avoit eu le courage de défendre la porte. Pendant ce temps, ou à-peu-près, un ſemblable attroupement eut lieu devant le Palais Epiſcopal ; les mutins entrerent dans les cours, s'emparerent de la voiture de M. l'Evêque, la mirent en pieces & furent en jetter les débris dans le port ; je ne ſais point encore quels ont été les autres excès commis dans ce Palais. Les mutins de l'Hôtel-de-Ville n'y trouvant plus rien à détruire, (M. Lantier & M. Baudin ayant je ne ſais comment trouvé le moyen de leur échapper) furent à la maiſon du dernier, qu'ils dégraderent. Ils en arracherent juſqu'aux balcons & aux fers des fenêtres. Vous ſerez ſans doute étonné, Mgr., que de pareils excès ſe ſoient commis dans une ville de guerre, où il n'y a pas moins de 3000 hommes de troupes & un Corps conſidérable d'Offi-

ciers. Je ſens que je me dois une juſtification, j'eſpere que vous la trouverez dans le détail particulier de la conduite que moi & tous ceux qui ſont à mes ordres ont tenue.

J'étois ſorti de la Ville à 4 heures après-midi ; à 5 on vint me dire qu'on battoit la générale, que les portes étoient fermées, & qu'il y avoit ordre de me laiſſer entrer. On me dit en entrant que M. de Coincy me prioit de paſſer chez lui ; j'y courus : il me dit l'état des choſes tel qu'on le lui avoit rendu. MM. Lantier & Baudin étoient morts, diſoit-on. J'offris à ce Commandant tous les ſecours qui dépendoient de moi : il avoit déja demandé qu'une partie des Canonniers Matelots fût ſe mettre en bataille ſur le quai de la Patache. Je ſortis ſur le champ pour donner des ordres en conſéquence, & après m'être aſſuré à la porte de l'Arſenal que M. du Caſtellet y étoit, & qu'il avoit ſix Compagnies de nos Canonniers ſous les armes, je m'acheminai vers l'Hôtel-de-Ville, où je ſavois qu'étoit le foyer de la révolte. J'étois accompagné de ſept à huit Officiers. Nous nettoyâmes, chemin faiſant, le quai de la foule qui le chargeoit. Je fis arrêter une femme qui nous injuria comme nous paſſions. Arrivé à

l'Hôtel-de-Ville, j'en trouvai les avenues occupées par le régiment de Dauphiné ; mais la maiſon étoit pleine de mutins. Il y en avoit encore à la porte qui ne pouvoient entrer ; ils me reçurent avec des cris de *Vive le Roi , Vive d'Albert.* Je débutai par demander aux Officiers pourquoi ils ſouffroient cette populace au milieu d'eux & ne faiſoient pas vuider la place ; leur réponſe fut qu'il n'avoient ordre que de reſter ſous les armes, en occupant le terrein ſur lequel ils étoient ; » mais ſavez-vous que » MM. Lantier & Baudin ſont aſſaſſinés ; » mais ſavez-vous que dans ce moment-» ci on égorge peut-être M. l'Evêque ? Nos » ordres ſont précis & je ne puis m'en écar-» ter, reprit le Commandant. Alors je lui » dis : je vais entrer dans l'Arſenal & don-» ner les miens, pour que tous ceux qui » dépendent de moi en faſſent autant, ſauf » les douze Compagnies de Canonniers qui » ſont ſur le quai, & qui reſteront aux » ordres de M. de Coincy » J'y rentrai effectivement, & je trouvai qu'on avoit grande peine à contenir les ouvriers, qui tous demandoient à grands cris de ſortir : je fus même obligé de faire arrêter deux des plus mutins ; cependant l'Hôtel-de-Ville étoit abandonné, & les troupes envoyées

au Palais Epiſcopal étoient venues à bout d'en déloger les mutins. C'eſt alors qu'ils furent à la maiſon de M. Baudin, où tout fut briſé & pillé ; enfin le déſordre paroiſſant ceſſer, je fis demander à M. de Coincy s'il croyoit qu'il y eût quelque inconvénient à laiſſer ſortir les ouvriers. Il étoit 8 heures ; les femmes attroupées à la porte demandoient leurs maris. M. de Coincy me fit répondre que je le pouvois. Alors M. de Montigni, Lieutenant de Vaiſſeau, vint me dire que ſa femme, qui habite le ſecond étage de M. Baudin, étoit mourante d'effroi. J'y fus tout de ſuite ſuivi de pluſieurs Officiers. Les mutins occupés à déménager les meubles de M. Baudin, ſe rangerent pour nous laiſſer paſſer. Ils avoient reſpecté l'appartement de Madame de Montigni, & nous l'en retirâmes ſans aucune peine : je retournai à l'Arſenal, où tout étoit tranquille & dans l'ordre accoutumé, ſauf les poſtes qui étoient doublés. Je fus de-là chez M. de Coincy, pour le prévenir que de la maiſon de M. Baudin on iroit à celle de M. Lantier. Un peu de lenteur dans l'ordre que ce Général donna pour prévenir ce projet, donna le temps aux mutins de dévaſter le rez-de-chauſſée ; mais ils abandonnerent la parrie à l'arrivée des troupes.

Tel eſt, Mgr., le détail des déſordres d'hier que je viens de vous faire à pluſieurs repriſes, étant ſans ceſſe interrompu : je vais à préſent vous rendre compte de ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui juſqu'à 10 heures du matin, qui eſt celle où j'écris. La cloche pour les ouvriers ſonnée & l'Arſenal ouvert, beaucoup d'ouvriers ont refuſé d'y entrer, & mêlés aux étrangers & payſans qui ſe trouvent dans la ville, le déſordre a recommencé. Peu contens d'avoir tout enlevé chez M. Baudin, on a voulu détruire la maiſon ; la générale a battu ; mais les troupes aſſemblées ne l'ont été que pour être ſpectateurs du tumulte ; il n'y a eu qu'un ſeul endroit où il y ait eu des coups donnés & deux hommes tués ou fortement bleſſés. Des deux diviſions, j'en ai fait aſſembler une ſur le champ de bataille & l'autre dans l'intérieur de l'Arſenal : j'ai envoyé une garde au Tréſor de la Marine, ainſi qu'à la Caiſſe des Invalides ; & comme la Boulangerie eſt hors de la Ville, j'y ai envoyé 50 hommes, ayant tout à craindre d'une multitude de peuple qui eſt hors des portes. M. de Coincy vient de faire battre la retraite, j'en fais autant ; mais je ne réponds pas que le déſordre ne ſe réveille. Le peuple connoît trop qu'on le ménage, &

je ne puis m'empêcher de penſer que l'impunité eſt pouſſée trop loin ; ſi l'ordre ſe retablit d'une maniere durable, on le devra aux ſoins de quelques honnêtes Citoyens qui cherchent à calmer.

Il eſt certain, Mgr., que le tumulte vient des torts que le peuple ſuppoſe à la Municipalité ; mais le mécontentement des ouvriers qui ne ſont pas payés, eſt à preſent ce qui doit le plus nous faire craindre. M. Mallard, Imprimeur, vient d'offrir à M. Poſſel 20 mille écus qu'il fera diſtribuer. Je ſouhaite que ce lénitif ſuffiſe. Le pain étoit à environ 5 ſols la livre (poids de marc). L'Hôtel-de-Ville l'a fait publier à 3 ſols ; mais en aura-t-on ? Qui voudra en fournir à ce prix ? Voilà l'état des choſes ; excuſez la précipitation avec laquelle je vous écris ; je n'oublierai pas que je dois particulierement mes ſoins à l'Arſenal. Les ouvriers qui y ſont entrés ce matin en ſortiront à midi pour aller dîner à l'ordinaire. Ce ſont les gens ſages qui y ſont, & en les y retenant, comme on me le conſeilloit, je craindrois de réveiller l'effervecence, celle des femmes ſur-tout, la plus difficile à éteindre. Je n'ai pas le temps de garder une copie de ma lettre. Aurez-vous la bonté de m'en faire une &

de me l'envoyer? Je ne dois pas finir ſans vous dire que j'ai été très-content des Officiers à mes ordres. Je ſuis, &c. &c. ».

Signé D'ALBERT DE RIONS.

Au même, du 5 Mars 1789.

MGR.

« J'apprends dans le moment qu'on fait partir un Courier pour Aix, & j'en profite pour vous rendre compte que tout eſt tranquille dans ce moment-ci. Hier dans l'après-midi, la bourgeoiſie, dont pluſieurs membres ont peut-être à ſe reprocher d'avoir fomenté, ou plus encore d'avoir ſuſcité le trouble, voyant pluſieurs maiſons ſaccagées & une troupe de miſérables rançonnant les gens aiſés, ſous le prétexte le plus léger, & avec une audace qui ne ſe conçoit pas, craignirent ſans doute d'être à leur tour victimes du déſordre, & vinrent offrir au Commandant leur ſecours pour le faire ceſſer; des patrouilles ſe formerent ſur les 4 à 5 heures, & dès-lors il ne ſe commit plus d'excès. Je deſire que tout ſoit fini là; mais les effets de l'impunité me paroiſſént bien à craindre; que ne peut oſer la populace des villes qui n'ont point

de garnifon, lorfqu'elle faura ce qui s'eft paffé à Toulon aux yeux de 4000 hommes fous les armes ?

M. Poffel a trouvé à emprunter de quoi donner un mois de paye aux ouvriers de l'Arfenal, & la diftribution s'en eft faite ce matin ; j'ai jugé, comme lui, que c'étoit le cas de faire l'impoffible pour n'avoir pas tort avec eux, étant bien décidé à punir avec févérité ceux qui parmi eux fe rendront coupables. C'eft d'après ce principe que j'ai chaffé de l'Arfenal les deux ouvriers qui me mirent dans le cas, avant-hier au foir, de les faire emprifonner. Je fuis, &c.

P. S. J'apprends que le château de Sollier, Terre à 3 lieues d'ici, appartenant à M. de Forbin, a été pillé hier.

Il y a eu une émeute à la Seine qui a eu des fuites. M. de Coincy y envoye des troupes ; mais fi l'on y fait, comme ici, qu'elles ont des ordres très-précis de ne point agir, je ne vois dans cet envoi qu'une nouvelle humiliation ; car, à coup fûr, les mutins ne manqueront pas de s'en mocquer.

Au même, 26 Mars 1789.

Mgr.

« Hier, au départ du Courier dépêché à Aix, tout étoit à peu-près tranquille ; on l'a été le reste du jour & pendant la nuit. Les patrouilles de la Bourgeoisie, jointes aux Soldats, ainsi que celles que j'ai fourni en ouvriers de l'Arsenal, sur la demande des Consuls, n'ont eu qu'à se promener dans les rues, & à y ramasser quantité d'effets volés, dont la crainte des recherches, a engagé les Voleurs à se débarrasser à la faveur de la nuit. Dans ce moment-ci (neuf heures du matin) on fait publier le pain, qui, le jour de l'émeute, avoit été réduit à 2 sols la livre, à 2 sols & demi. On peut espérer que cette proclamation ne produira pas sur le champ un nouveau soulevement, attendu que ce prix est encore fort au-dessous de la proportion qu'il doit y avoir entre celui du pain & celui du froment, mais il y a à craindre, dans ce bas prix du pain, un double inconvénient, celui de rendre les approvisionnemens en bled difficiles, & celui d'attirer des campagnes & des villages voisins des consom-

mateurs. De plus, la fermentation générale du Peuple ſe manifeſte de toutes parts. Les Municipalités de cinq ou ſix Communautés ſont venues demander du ſecours à M. de Coincy : par-tout on ſe révolte contre l'adminiſtration arbitraire, & peut-être coupable de ces Municipalités. M. de Coincy eſt malade, il a quatre-vingts ans ; il a des inſtructions timides, & que peut-être il ſuit encore avec trop de réſerve. Je lui ai offert & donné tous les ſecours qui peuvent ſe donner ſans intéreſſer la ſûreté de l'Arſenal. Il eſt réellement à plaindre de ſe trouver chargé d'une beſogne au-deſſus des forces d'un homme vieux & malade.

Quant au département de la Marine, M. Poſſel doit vous rendre compte, & du mois qu'il a payé aux Ouvriers, & des efforts qu'il va faire pour ramaſſer de quoi donner des à-comptes ſur les déſarmemens de l'année derniere. La miſere eſt extrême ; le pain, à 2 ſols & demi la livre du pays, revient à 3 ſols la livre, poids de marc. Nous allons être forcés, par les arrangemens économiques qu'il nous faut prendre, en conſéquence de vos ordres, ſur la quotité des dépenſes pour l'année courante, à n'ouvrir l'Arſenal que quatre jours par ſemaine. Vous ſentez, Monſeigneur, combien cette me-

ſure doit me coûter dans la conjonĉture préſente ; mais elle eſt abſolument néceſſaire pour répondre en partie à vos vues ; car je dois vous prévenir que je ne vois pas qu'il y ait de poſſibilité à les remplir entiérement, mais je ne puis aujourd'hui entrer dans le détail des obſtacles qui s'y oppoſent, ayant à peine le temps d'écrire en courant. M. de Coincy, alarmé ſur le projet qu'on lui a dit que des payſans avoient formé, de couper les eaux de la Ville & des moulins qui en dépendent, me demande cinquante hommes pour s'y oppoſer. Je viens d'en donner l'ordre, & je finis pour en preſſer l'exécution. Je ſuis, &c. ».

Au même, ce 27 Mars.

Mgr.

« Il ne s'eſt rien paſſé de nouveau depuis hier relativement à l'intérieur de la Ville ; mais rien n'eſt plus alarmant que l'efferveſcence qui gagne dans le reſte de la Province. Une lettre d'Aix nous apprend que tout y eſt en combuſtion : je n'entreprends pas de vous en donner des détails, qui, je l'eſpere, ſont exagérés, & que vous aurez ſans doute reçu directement. Je crois pouvoir

voir vous promettre que nos efforts & nos ſoins ſauront maintenir la tranquillité & dans la Ville & dans l'Arſenal.

Je ſuis, &c.

Au même, du 28 Mars 1789.

M^GR^.

Rien de nouveau à Toulon, & rien qui, pour le moment, puiſſe y faire craindre de nouveaux troubles, mais ils deviennent toujours plus ſérieux dans les environs. M. de Caraman demande à M. de Coincy une partie de ſa garniſon, dont je crois qu'en effet nous pouvons très-bien nous paſſer. Il me ſemble qu'il eſt plus que tems d'agir. L'inaction des troupes, juſqu'ici, a eu le plus mauvais effet; elles en ſont véritablement humiliées & avilies, & la populace ne devient tous les jours que plus inſolente: je dis la populace, car la ſaine partie du peuple voit le danger de l'anarchie, & en eſt juſtement effrayée. Je ne doute pas, ſi le Gouvernement tarde à agir rigoureuſement, que la révolte contre les Nobles devenue générale, ne ſoit portée aux dernieres extrémités, ce ne ſera pas ſeulement les Nobles qui en ſouffriront,

tous les gens riches peuvent s'attendre à être traités en ennemis par une multitude effrénée, ivre de l'impunité dont elle jouit. Je vous dis, Monſeigneur, les choſes comme je les vois ; la douceur devient foibleſſe, & tout eſt perdu ſi on s'obſtine à ne pas ſévir : & qu'on y prenne garde, ce qui eût été très-aiſé dans le commencement, va devenir de jour en jour plus difficile, par le nombre des coupables qui augmentent continuellement. Les Tribunaux ſont ſans force & ſans courage ; il s'agit de leur redonner l'un & l'autre. Des troupes bien commandées pourront ſeules en venir à bout. Je ſuis, &c.

Autre au même, du 29 Mars 1789.

M. le Comte,

Je crois devoir profiter du calme où nous ſommes pour vous rendre compte, à tête repoſée & plus en détail que je ne l'ai fait juſqu'ici, des cauſes du déſordre & des effets qu'on peut encore en craindre.

Les liens de la ſubordination, dans tous les Etats, tendent de plus en plus à ſe relâcher ; la foibleſſe d'un côté ſe communique de proche en proche, tandis que

de l'autre, l'audace augmente & rend capable de tout oser. L'opiniâtreté des Seigneurs de fief à soutenir la constitution provençale, & leur refus d'acquiescer aux lettres de convocation pour les Etats généraux, en révoltant toute la province, l'ont mise dans un état de fermentation dont on auroit dû prévoir les effets. C'est dans cette disposition du Peuple que les Assemblées préparatoires à l'élection des Députés aux Etats Généraux se sont formées, & c'est alors que les Brouillons ont eu beau jeu à animer les paysans, en leur présentant leurs Seigneurs comme des gens durs, qui, par toutes sortes de moyens, vouloient s'opposer au bien que le Roi veut leur faire, des circonstances malheureuses, telles qu'un hiver rigoureux & long, la cherté de toute espece de consommation, & la diminution du travail qui en est la suite, ont concouru à rendre le Peuple plus susceptible de s'enflammer. Et voilà comme presque dans un instant le feu a été mis aux quatre coins de la Province. Les paysans une fois soulevés, ceux même qui les ont lancés ne peuvent plus être les maîtres de les arrêter. Je n'ai jamais douté qu'ils ne se fussent contentés dans les commencemens de la renonciation des ordres privilégiés aux exemptions pé-

cuniaires. Aujourd'hui c'eſt la ſuppreſſion totale des droits ſeigneuriaux qu'ils demandent ; & cette idée s'eſt ſi bien miſe dans leur tête, qu'une force majeure peut ſeule l'en ôter. Ce n'eſt pas tout ; non content de former de pareilles prétentions & de s'y conformer d'avance, en ceſſant de payer, ils ont en pluſieurs endroits voulu punir leurs Seigneurs, &, à cet effet, ils ont pillé & détruit leurs châteaux. Cette opération s'eſt faite à Solliez & au Reveſt avec un ſang froid qui mérite d'être cité. On y a forcé les Conſuls à ſe revêtir de leur chaperon & à donner le premier coup de marteau pour briſer les armoiries du Seigneur : les habitans du Reveſt ont enſuite député les leurs à la Communauté de Toulon, pour leur ſignifier qu'ils détruiroient les moulins & romproient le cours des eaux qui prennent leur ſource dans leur territoire, ſi l'on ne leur accordoit pas la franchiſe de la mouture, ce qu'on n'a eu garde de refuſer.

Tout cela, M. le Comte, s'eſt fait ſans que perſonne fût à même de l'empêcher : vous ſentez que le cas à Toulon étoit bien différent. Je ne répéterai point ici ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans le premier compte que je vous ai rendu, mais je

dois tâcher de vous développer la véritable & premiere cause de l'émeute, ainsi que les circonstances qui en augmentent le danger.

L'Administration de l'Hôtel-de-Ville, très-vicieuse en elle-même, étoit depuis long-temps odieuse aux habitans. C'étoit deux ou trois particuliers, soutenus, assure-t-on, par les Bureaux de l'Intendance, qui gouvernoient despotiquement; & les Consuls, pris annuellement dans un cercle étroit de gens médiocres, laissoient aux premiers toute l'autorité. La Bourgeoisie a voulu profiter des circonstances pour secouer le joug: elle a proscrit les individus dont elle croyoit avoir à se plaindre, & elle a osé confier sa vengeance à une populace ameutée, que l'inaction des troupes & l'impunité, ont ensuite enhardie à tout oser: elle se seroit portée aux plus grands excès, si les Bourgeois alarmés n'avoient eux-mêmes réclamé le secours des troupes auxquelles ils se sont mêlés & joints pour arrêter la rapidité des progrès du désordre.

La populace, à Toulon, est, en grande partie, composée de marins & d'ouvriers de l'Arsenal, leurs femmes & enfans y jouant un grand rôle. Vous imaginerez sans peine, M. le Comte, que dans un pareil moment des gens qui n'ont que leur

travail pour vivre, qui souffrent également & de la rigueur de la saison & de la cherté des denrées, qui ne sont pas payés de leur travail à terre, & à qui enfin on n'a payé qu'un mois de solde aux désarmemens de l'année derniere, ne se sont pas faits, faute de se plaindre & de crier. J'ai craint plus d'une fois, j'ose vous l'avouer, de ne pas en être le maître. La fermeté dont je devois l'exemple leur en a imposé, & j'ai le droit de vous assurer que l'autorité n'a point été avilie dans mes mains; mais nous voyons par-tout autour de nous les troupes qui ne paroissent prendre les armes que pour être insultées. N'est-il pas à craindre qu'elles ne se lassent d'un rôle aussi humiliant? ne se laisseront-elles pas gagner à cet esprit qui semble vouloir ramener les hommes à l'égalité? Las enfin, je le répete, d'obéir pour ne gagner que des injures & des coups qu'on ne lui permet pas de rendre, le soldat ne prendra-t-il pas le parti de se joindre aux mutins qu'on ne veut pas qu'il réprime? Ce sont là des événemens qu'il doit être permis de prévoir. La garde d'un Arsenal de marine est d'une bien grande importance; celle dont je me trouve chargé ne me donneroit aucune inquiétude dans des temps ordinaires; mais si à la douceur

qu'on prend pour foibleſſe, le Gouvernement ne fait inceſſamment ſuccéder une juſte ſévérité, je ne connois rien dont on puiſſe répondre avec quelque certitude.

Hier les cahiers du Tiers-Etat furent dreſſés. On m'a rendu compte qu'il y eſt porté que vous ſerez prié de remettre tous les travaux de l'Arſenal à la journée du Roi, priere dont je ne ſerai jamais de moitié.

Celle que je crois devoir vous faire, & que je vous fais bien inſtamment, eſt de faire enſorte que les Ouvriers de l'Arſenal ſoient inceſſamment & exactement payés de leur travail, ainſi que les Marins de leurs déſarmemens; j'y joins celle de nous fournir les moyens de donner du travail aux Ouvriers domiciliés, à ceux ſur-tout qui ont femmes & enfans; les mettre hors de l'Arſenal dans ce moment-ci, ce ſeroit les condamner à mourir de faim, & vous ſentez que cette extrêmité peut les mener au déſeſpoir.

Le Conſeil de Marine, à la ſuite de ſa ſéance de la fin du mois, mettra en détail ſous vos yeux ce que nous croyons que les circonſtances peuvent exiger; daignez croire que nous ne perdrons pas de vue,

dans nos demandes, l'embarras de votre position relativement aux fonds.

Je ſuis, &c.

Au même, le 30 Mars 1789.

Mgr.

J'ai l'honneur de vous adreſſer une lettre que je reçus hier de MM. les Maire, Conſuls, Lieutenant de Roi de la Ville, concernant la miſe des travaux de l'Arſenal à l'entrepriſe, dont ils demandent la ſuppreſſion: j'y joins copie de la réponſe que j'ai cru devoir faire. On étoit déjà venu, de leur part, me prier de vous préſenter leur pétition ſous une autre forme. Je leur fis dire verbalement que le Conſeil de Marine devant s'aſſembler au premier jour, je les en ferois avertir, & que leur vœu pourroit y être porté, pour, de-là, vous être tranſmis. Si, en outre de leur lettre, ils s'adreſſent effectivement au Conſeil, & que le Conſeil juge à propos de délibérer ſur l'objet de leur demande, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte ſans perdre de temps.

Je ſuis, &c.

P. S. Le Peuple continue à être tran-

quille ; mais tout annonce en lui des dispositions inflammables. La Municipalité, dans les premiers momens de son effroi, eut la maladresse de mettre le prix des denrées à un taux fort au-dessous de leur valeur réelle ; leur embarras est grand aujourd'hui, qu'il s'agiroit de remettre tout à un prix convenable ; le Peuple sait trop qu'on ne lui a rien accordé que par crainte.

Au même, 2 Avril.

Mgr.

« L'ordre paroît rétabli dans toute la
» Province. M. le Comte de Caraman,
» en faisant part à M. de Coincy de ce
» qui s'étoit fait à Aix pour la réunion des
» trois Ordres, lui ordonna d'en faire autant
» à Toulon. Cet ordre, reçu le 31 à deux
» heures du matin, fut exécuté dans l'après
» midi. Il consistoit à faire chanter un *Te*
» *Deum*, & à faire une procession dans
» la Ville, sous une Banniere faite à cet
» effet, qui, d'un côté, portoit l'écusson
» royal, & de l'autre, une crosse, une
» épée & une bêche. On crut ici devoir
» joindre une ancre à ces trois emblêmes.
» Tout se passa le mieux du monde. Les

» Ordres étoient confondus ensemble, &
» la joie paroissoit sincere & universelle.
» La procession finie, je reçus la visite du
» Tiers-Etat le même soir; hier au matin,
» je reçus celle du Clergé & de la No-
» blesse, que je leur ai rendue, ainsi qu'au
» Tiers-Etat, le même jour. J'ai lieu de
» croire par la maniere dont ces devoirs
» réciproques ont été rendus & reçus,
» que dans rien de ce qui s'est passé dans
» le commencement de l'émeute jusqu'au-
» jourd'hui, on n'a pas été mécontent de
» moi. L'insulte faite à M. l'Evêque nous
» imposoit l'obligation de lui rendre plus
» que nous n'aurions peut-être fait dans
» d'autres circonstances. J'ai donc cherché
» à manifester de la maniere la plus mar-
» quée combien les excès auxquels on
» s'étoit livré envers lui, nous étoient
» odieux.

» On dit que M. le Comte de Caraman
» envoie des troupes dans les campagnes
» pour arrêter les plus coupables. J'ai bien
» peur, Mgr, qu'on ne fasse pas, à cet
» égard, tout ce qu'il conviendroit de
» faire; qu'on y prenne garde, on a su
» persuader au peuple que le Gouverne-
» nement approuvant en secret ce qui s'est
» passé, ne feroit que semblant de punir.

» Il me paroît bien important de le dé-
» tromper, & qu'une juste sévérité prenne
» enfin la place de cette douceur trom-
» peuse qui finit presque toujours par pro-
» duire les plus grands désordres.

» Je suis, &c.

L'effervescence des esprits, après l'espece de fête dont il a été rendu compte dans cette derniere Lettre, ne se manifesta plus d'une maniere inquiétante que vers le 14 d'Avril. La Lettre suivante explique comment & à quelle occasion.

Lettre à M. le Comte de la Luzerne du 15 Avril.

M. le Comte,

« Hier je finissois la Lettre particuliere
» que j'eus l'honneur de vous écrire, dans
» laquelle je vous disois que tout étoit
» tranquille, lorsque M. de Coincy m'en-
» voya demander par un Officier Major
» mon agrément pour mettre au dépôt de
» cent hommes armés sur la Patache, corps-
» de-garde de la Marine attenant un quai;
» je courus chez lui, & j'y appris que le
» Consul de la Seyne ayant entrepris d'y
» rétablir le droit de piquet, sans avoir

» eu l'attention d'en prévenir un Capitaine
» de Dauphiné qui y eſt depuis l'émeute
» avec un détachement, les Payſans &
» les Marins s'étoient attroupés ; & qu'ils
» avoient même aſſailli le détachement ;
» mais que bientôt diſſipés, on en avoit
» arrêté quatorze qui venoient d'être tra-
» duits dans les priſons ; que la vue de ces
» priſonniers avoit excité beaucoup de
» fermentation dans la Ville, & qu'on
» menaçoit ſourdement de forcer les pri-
» ſons, (elles ſont au milieu de la Ville)
» & de délivrer tous ceux qui peuvent y
» être détenus. Mon premier mot à M. de
» Coincy fut de transférer les priſonniers à
» la groſſe tour. On venoit de lui donner
» le même conſeil, mais on vouloit attendre
» la nuit pour cette tranſlation. J'opinai au
» contraire qu'elle devoit avoir lieu ſur le
» champ, en plein jour, & avec le plus
» grand appareil, & je garantis hardiment
» que perſonne n'auroit la hardieſſe de
» remuer. M. de Coincy ſe rendit ſans
» peine à mon opinion ; je lui offris mes
» ſecours, & il fut tout de ſuite convenu
» qu'il feroit traduire les priſonniers ſur
» le quai pour y être embarqués ſur les
» bâtimens que j'allois faire préparer, &
» conduits par eux à la groſſe tour, ſous

» une escorte convenable ; nous étions
» encore à nous concerter, lorsque M.
» l'Evêque vint nous faire part d'une Lettre,
» anonyme qu'il venoit de recevoir. On
» lui marquoit que le Peuple, outré de
» ce qu'au mépris de l'alliance si récem-
» ment jurée entre les trois Ordres, on
» cherchoit à arrêter des prétendus coupa-
» bles, étoit prêt de se porter aux extré-
» mités ; qu'il devoit s'attendre à tout, si,
» sans perdre de tems, il n'obtenoit pas la
» liberté des prisonniers ; qu'il se pressât
» d'avertir M. de Coincy, & ne fît faute
» de lui dire que, s'il avoit l'imprudence
» de faire battre la générale, il n'échap-
» peroit pas un Soldat, & que quant à moi
» ma tête répondroit de tout, &c. Cette
» insolence fit encore mieux sentir à M. de
» Coincy la nécessité de montrer qu'il
» n'avoit qu'à vouloir pour être le maître.
» Je me rendis à l'arsenal avec M. de Cas-
» tellet & tous les Officiers du Corps ; les
» Canonniers - Matelots consignés dans
» leurs quartiers, eurent ordre de se tenir
» prêts à prendre les armes. Je disposai
» une chaloupe sans rames ni gouvernail
» pour recevoir les prisonniers : deux au-
» tres chaloupes furent armées de Matelots
» pour la remorquer, & j'embarquai vingt-

» cinq Canonniers – Matelots dans deux
» autres bâtimens pour ſervir d'eſcorte.
» Ces cinq bâtimens ainſi diſpoſés ſe trou-
» verent à une heure & demie ſur le quai
» de la Patache, prêts à recevoir les pri-
» ſonniers. Je fus moi-même les y attendre,
» tandis que M. le Marquis de Caſtellet
» veilloit à ce que rien ne put troubler
» l'ordre dans l'arſenal.

» M. de Coincy de ſon côté avoit fait
» prendre les armes à la garniſon. Il vint
» s'établir à l'Hôtel-de-Ville pour être plus
» à portée de donner ſes ordres. Il fit pu-
» blier des bans militaires : les Troupes
» chargerent leurs armes à la vue du Peu-
» ple ; elles borderent les avenues de la
» priſon au quai où les priſonniers étoient
» attendus. Ceux-ci, au nombre de trente-
» huit & attachés deux à deux, y furent
» conduits par les Grenadiers, & s'y em-
» barquerent ſans que perſonne, ainſi que
» je l'avois prédit, oſât remuer. La foule
» du Peuple étoit très-conſidérable ; mais
» on leur parla du ton qui convient aux
» dépoſitaires de l'autorité, & qu'on auroit
» dû toujours prendre avec eux.

» Le Peuple avoit beſoin, Monſeigneur,
» du ſpectacle impoſant dont on l'a frappé.
» Il n'a pu voir, dans tout cet appareil,

» que les précautions de la prudence qui
» prévient le besoin de punir, & rien qui
» pût caractériser l'inquiétude & la crainte.
» Je ne doute point qu'il ne soit aujour-
» d'hui suffisamment détrompé de l'erreur
» dont on l'avoit imbu, en lui insinuant
» que le Gouvernement vouloit se servir
» de lui. Je suis également persuadé que
» le retour de l'autorité militaire à ses
» vrais principes va en imposer aux habi-
» tans des Villages & détruire les mau-
» vais effets qu'y a ci-devant produit la
» maniere foible & timide dont nous nous
» étions conduits jusqu'ici. Les Tribunaux
» & la Municipalité vont reprendre un
» peu de courage : ils étoient devenus nuls.
» Je crus hier devoir publiquement faire
» des reproches au Procureur du Roi de
» ce qu'au lieu de faire arrêter un Chef
» d'émeute qu'on lui avoit dénoncé, il
» s'étoit contenté de lui faire dire par sa
» femme de venir lui parler; sur quoi le
» coupable s'étoit enfui. Quant à la Muni-
» cipalité, je desire que de l'excès de timi-
» dité, elle ne passe pas à l'excès contraire;
» elle me fit dire hier qu'elle alloit profiter
» du moment pour rétablir le piquet; j'ai
» répondu qu'il étoit juste & expédient
» qu'on mît le pain à un prix proportionnel

» à celui du bled, mais que je croyois
» qu'elle feroit mal de rétablir, dans un
» moment de disette, un impôt d'autant
» plus odieux, qu'il est véritablement ini-
» que en lui-même. J'ignore encore le parti
» qu'elle prendra ; ma Lettre écrite aujour-
» d'hui 15 ne sera fermée que demain, jour
» du départ du courier. J'y ajouterai un
» supplément s'il y a lieu ».

Je suis, &c.

Le 14, veille de la Lettre précédente, j'en reçus une des Maire & Consuls que je joins ici. Ils m'adressoient la copie du procès - verbal qu'ils avoient dressé de l'émeute du 23 Mars & de ses suites. Ce procès-verbal, trop volumineux pour être ici produit, étoit plein d'inexactitudes dont plusieurs étoient faites pour me blesser ; je crus devoir m'en plaindre à ces Messieurs. On trouvera, après leur Lettre d'envoi, celle que je leur écrivis à ce sujet, leurs réponses & ma réplique.

LETTRE *des Maire & Consuls du 14 Avril.*

M.

« La Municipalité de cette Ville sensible,

» autant qu'elle le doit, à la condeſcen-
» dance que vous avez eue pour les de-
» mandes qu'elle vous a faites avec ſuccès,
» dans les circonſtances fâcheuſes où elle
» s'eſt trouvée, vous prie d'agréer ſes
» juſtes remerciemens : les Adminiſtrateurs
» actuels s'empreſſeront de tranſmettre à
» leurs ſucceſſeurs tout ce que vous avez
» fait pour contribuer à rétablir le bon
» ordre, nous deſirerions avoir des occa-
» ſions de vous en témoigner notre recon-
» noiſſance; permettez-nous, Monſieur,
» de vous adreſſer une copie du verbal
» que ces mêmes circonſtances nous ont
» mis dans le cas de dreſſer ».

Nous ſommes avec reſpect,

M.

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs les Maire & Conſuls de Toulon, Lieutenans de Roi.

Signés EYNAUD, Maire, & ROUBAUD, Conſul.

Lettre aux Maire & Consuls, du 16 Avril.

MM.

« Je ne peux ni ne dois vous cacher
» l'étonnement que m'a causé la lecture du
» procès-verbal dont vous avez bien voulu
» me donner une copie sur la demande que
» j'ai eu l'honneur de vous faire; je viens
» seulement de le lire. Je conçois très-
» bien que pendant l'émeute & même
» durant les deux ou trois jours qui l'ont
» suivie, étroitement renfermés dans l'exer-
» cice de vos fonctions qu'il ne vous étoit
» permis de remplir qu'en partie, vous
» ayez été mal informés de ce qui se passoit
» loin de vous; mais comment se peut-il
» que le 6 Avril, c'est-à-dire quatorze
» jours après la naissance des troubles, &
» lorsque le calme étoit entiérement réta-
» bli, le rédacteur de votre procès-verbal
» se soit permis d'y faire entrer un grand
» nombre de faits hasardés & dépourvus
» de toute vérité? Il a sans doute été
» trompé, & ensuite il vous a trompé
» lui-même; je ne releverai d'inexactitndes
» que celles qui peuvent m'intéresser; re-
» venez de grace à de meilleures infor-

» mations, & vous finirez par vous aſſurer,

» Qu'il n'eſt point vrai que le 25 Mars » les Ouvriers de l'Arſenal s'étant attrou- » pés, la cloche les appella en vain au » travail; qu'ils refuſerent d'entrer & me- » nacerent de ſe porter aux plus grands » excès s'ils n'étoient point payés. Les cris » de quelques mauvais ſujets & les cla- » meurs des femmes ont pu effrayer l'Ad- » miniſtration de la Ville, qui ſeule avoit » droit de les réprimer, mais ces cris & » ces clameurs de quelques individus ne » ſont pas le crime des Ouvriers de l'Ar- » ſenal.

» Qu'il n'eſt point vrai que je ſois » accouru pour conjurer l'orage, & que » mon autorité ait été méconnue.

» Qu'il n'eſt point vrai que M. Mal- » lard ſe ſoit porté au lieu où les mé- » contens s'étoient attroupés, & qu'il ait » offert une ſomme conſidérable pour » payer les gens de l'Arſenal.

» Qu'il n'eſt conſéquemment point » vrai que j'aie accepté cette ſomme, » & que ce ſoit de ce moment que les » mutins ont ceſſé d'être dangereux.

» Qu'enfin, il n'eſt point vrai que le » 29, il ait été publié, dans l'Arſenal, une » déclaration ſignée de vous, à l'effet

» d'y diſſiper la fermentation qui s'y étoit
» élevée, portant promeſſe qu'il ne ſeroit
» rien changé aux prix actuels des com-
» meſtibles.

» Tous ces faits faux en eux-mêmes,
» ou dans leurs circonſtances principa-
» les, me ſont injurieux ; & j'ai le droit
» de vous en demander, comme je vous
» le demande, un déſaveu précis & formel.
» Je n'ai d'autorité légale que dans l'Ar-
» ſenal ; perſonne ne peut dire, avec
» vérité, qu'elle y ait été avilie. Je crus,
» le 23, jour de l'émeute, que loin de m'en
» tenir à veiller ſur le dépôt qui m'étoit
» confié, je devais à votre conſervation
» tous les ſecours qui pouvoient dépendre
» de moi ; je fus moi-même où l'on me
» dit qu'étoit le foyer de la révolte ; je
» me portai, ſuivi de quelques Officiers,
» ſur la place de l'Hôtel-de-Ville, où je
» vis bientôt que ma préſence étoit plus
» qu'inutile, par la nature des ordres
» qu'on y avoit donnés. Je rentrai donc
» dans l'Arſenal où M. le Marquis de
» Caſtellet avoit ſu contenir les Ouvriers ;
» l'heure du ſouper ſurvenant, ils devin-
» rent impatiens, j'en fis arrêter deux, qui
» le lendemain furent chaſſés de l'Arſenal
» pour n'y plus rentrer ; enfin les Ouvriers,

» malgré leur impatience & les clameurs
» des femmes qui s'étoient attroupées à
» la porte, ne sortirent qu'à huit heures,
» lorsque M. de Coincy m'eut fait dire
» par un Officier, qu'il ne voyoit point
» d'inconvéniens à ce que je les laissasse
» sortir; j'accourus si peu le 25, pour con-
» jurer le prétendu orage, énoncé dans
» votre procès-verbal, que je répondis
» tout simplement, lorsqu'on vint en effet
» me dire que les Ouvriers n'entroient
» pas dans l'Arsenal, que l'usage n'avoit
» jamais été de forcer les Ouvriers d'en-
» trer, & qu'ils en seroient quittes pour
» perdre leur journée. Instruit ensuite
» qu'un Particulier avoit pris sur lui
» de dire à la porte que j'avois promis
» que les Ouvriers qui n'entreroient pas,
» n'en auroient pas moins leur journée,
» je le mandai de venir, & j'aurois de-
» mandé sa punition s'il ne m'avoit pas
» convaincu que ce n'étoit qu'une mé-
» prise de sa part (1). Quant à la fer-

(1) Ce particulier est M. Barthélemi, Procureur, aujourd'hui Membre du Conseil permanent, je le tançai un peu sévérement sur son imprudence; j'ai lieu de croire par son empressement à saisir les occasions qui se sont présentées à me nuire, qu'il en a conservé le plus vif ressentiment.

» mentation du 29, elle ne fut point occa-
» ſionnée par la menace du rétabliſſe-
» ment du piquet, ni appaiſée par la
» publication de votre déclaration, ſa vé-
» ritable cauſe fut l'importance que vous
» aviez cru devoir donner aux Ouvriers
» dans vos délibérations, & le droit
» qu'ils crurent avoir de révoquer le Député
» qu'ils avoient choiſi. Elle fut diſſipée,
» parce que du moment que j'en fus inſ-
» truit, je me portai dans l'Arſenal, dé-
» terminé à donner une exemple de ſévé-
» rité. Tous les murmures ceſſerent à
» l'inſtant où je parus; aucun d'eux n'oſa
» dire un mot, & je ne trouvai perſonne
» à punir, parce que perſonne ne put me
» déſigner un coupable. Voilà, Meſſieurs,
» comme votre rédacteur auroit dû parler
» de cette fermentation. Le déſordre ſcan-
» daleux, qui a ſi long-temps régné dans
» la Ville avec impunité, n'a point in-
» flué ſur le ſervice de l'Arſenal, qui s'y
» eſt fait avec la même régularité que
» dans les temps les plus paiſibles; je
» croyois, Meſſieurs, que vous le ſaviez,
» & ſi quelqu'un l'avoit révoqué en doute,
» ſi quelqu'un avoit voulu inculper ma
» conduite, c'eſt votre témoignage au-
» quel j'aurois eu recours avec confiance;
» vous avez été trompé ſur les faits, il

» vous ſera aiſé de vous en convaincre.
» Je ne crains point que cette conviction
» acquiſe, vous püiſſiez me refuſer le dé-
» ſaveu que je vous demande en même
» tems que copie de ma lettre ſoit jointe à
» votre procès-verbal, ainſi que le droit
» que vous y aurez fait.
» Je ſuis, &c.

Réponſe particuliere du Maire du même jour 16 Avril.

M.

» Je ſuis plus que fâché que le rédac-
» teur de notre verbal, mal informé des
» faits, les ait dénaturés au point de les
» rendre tout autrement qu'ils ſe ſont
» paſſés; mon regret augmente en ap-
» prenant que cette altération vous bleſſe,
» comme effectivement elle eſt faite pour
» vous bleſſer. Pas mieux informés nous-
» mêmes que ce rédacteur, & dans l'ac-
» cablement où nous nous trouvions de
» ce qui ſe paſſoit dans la Ville & à notre
» Hôtel-de-Ville, nous avons ſigné ce
» verbal, ne le ſoupçonnant pas d'infi-
» délité, & nous l'avons envoyé de même
» à pluſieurs perſonnes de la Cour & de

» la Province; mais comme nous ne de-
» ſirons rien tant que de rendre juſtice
» à la vérité, ſur-tout en ce qui vous
» regarde M^{r}., la Ville a reconnu avec
» la plus grande ſatisfaction, combien
» vous avez travaillé à procurer le calme;
» nous travaillerons avec mon collégue,
» à vous donner dans une lettre que nous
» aurons l'honneur de vous écrire, toute
» la ſatisfaction que nous vous devons,
» & nous enverrons une copie de la
» même lettre, par nous ſignée, à toutes
» les perſonnes de la Cour & de la Pro-
» vince, à qui nous avons déjà adreſſé
» ce verbal.

» Je ſuis, &c. *Signé*, EYNAUD, Maire.

Réponſe officielle des Maire & Conſuls, du 17 Avril.

M.

» Ayant fait remettre ſous nos yeux le
» verbal que nous eûmes l'honneur de vous
» adreſſer avant-hier, des troubles ſurvenus
» dans notre Communauté depuis l'émeute
» du 23 Mars dernier, nous y avons vu
» avec bien du chagrin que notre empreſ-
» ſement à vous en communiquer le détail,

» joint à l'énorme embarras des affaires
» qui nous accabloient, nous avoit em-
» pêchés de vérifier plusieurs faits dont
» nous n'avions pu être les témoins, &
« qu'il y en avoit sur lesquels nous avions
» été mal instruits, tels particuliérement
» que ceux qui vous concernent & qui
» de la maniere dont ils sont exposés dans
» ce verbal, pourroient faire penser que
» vous n'avez dû qu'à des secours
» étrangers la tranquillité & le bon ordre
» que vous avez maintenu dans l'Arsenal;
» cet exposé qui blesseroit autant l'exacte
» vérité que les sentimens de reconnois-
» sance que nous devons à un Chef, dont
» nous ne saurions assez louer le zele &
» la fermeté, nous avoit d'abord déter-
» minés, M., à faire rédiger un nouveau
» verbal; mais ayant reconnu, qu'excepté
» ce qui vous concerne, tout le reste ne
» porteroit que sur des choses minimes,
» comme omissions de noms, ou méprises
» de quelques dates; il nous suffisoit de
» vous prier d'accoler la lettre que nous
» avons l'honneur de vous écrire à ce
» verbal que vous avez, comme nous
» faisons à la minute que nous en con-
» servons, afin que si par l'un on voit
» que l'embarras de notre situation nous

» a induits à quelques erreurs, on voye » par notre lettre que nous n'avons pas » hésité à les réparer dès qu'elles nous » ont été connues ».

Nous sommes, &c. *Signé*, EYNAUD, Maire ; ROUBAUD, Consul.

Réplique aux Maire & Consuls, même jour.

Messieurs,

» J'ai été d'autant plus sensiblement » affecté de la tournure de votre procès-» verbal, en ce qu'il contient de relatif » à moi, & à mes surbordonnés, que » je savois qu'on avoit eu l'indignité d'écrire » à Marseille & ailleurs, que j'avois été » insulté par les Ouvriers de l'Arsenal de » la maniere la plus cruelle. Je vous » avouerai qu'en lisant ce procès-verbal, » je n'ai pu m'empêcher de craindre que » la même méchanceté qu'a pu enfanter » cette insigne calomnie, n'eût su vous cir-» convenir, en écartant loin de vous » la vérité des faits ; c'est dans cette idée » que j'ai dû me plaindre à vous-même » de l'erreur où l'on vous avoit jetté, & » je vois avec une satisfaction bien douce » que je ne me suis point trompé lorsque

» j'ai cru que les aſſurances d'eſtime que
» vous me donnez aujourd'hui, ſeroient le
» fruit de ma démarche ; il doit m'être
» permis, après tout ce qui s'eſt paſſé,
» de dire hautement que ma conduite a
» dû vous inſpirer ce ſentiment pour moi.
» J'ai dit dès les premiers inſtans, j'ai
» toujours penſé, je le penſe encore,
» qu'un peu de fermeté eût arrêté dans
» leur principe, les déſordres du 23,
» & plus certainement encore eût pré-
» venu ceux des jours ſuivans. Ce n'eſt pas
» dans une Ville de guerre que le Peuple
» peut être dangereux, il ne le devient
» que quand on le craint & qu'ōn a la
» maladreſſe de lui laiſſer voir cette crainte.
» Il faut qu'il ſache, qu'il le ſache bien,
» que cette même autorité dont l'emploi
» le plus honorable eſt ſans doute de
» le protéger au beſoin, doit auſſi le con-
» tenir & le réprimer, quand il oublie
» ſes devoirs. Punir dans le tumulte le
» méchant qui veut nuire, ou le forcené
» qui s'égare, c'eſt protéger véritable-
» ment le citoyen honnête & paiſible.
» Voilà les vrais principes que tout
» homme de bien doit avouer, c'eſt d'après
» eux que je me ſuis conduit, & je me pro-
» mets bien de ne jamais les abandonner.

» Quant aux ſcenes déſaſtreuſes qui viennent de ſe paſſer, ces ſcenes ſi ſcandaleuſes, ſi humiliantes pour nous, tâchons de les oublier, ou faiſons mieux, ſouvenons-nous-en; mais que ce ſoit pour éviter de retomber dans les fautes que nous avons à nous reprocher, que l'inſuffiſance des moyens pris le 23, pour calmer le Peuple, nous faſſe ſentir le danger qu'il y a à céder à ſes demandes déraiſonnables, & ſur-tout quand on ne ſait pas lui montrer qu'on peut le punir, & qu'on le puniroit s'il abuſoit de la condeſcendance qu'on a pour lui; nous avons lieu d'eſpérer, dans ce moment-ci, que le calme dont nous jouiſſons ſera durable; les Tribunaux ont repris leur autorité, ils vont aſſurer la tranquillité publique; puiſſent-ils, dans l'exercice de leur impoſant miniſtere, trouver bien moins des crimes à punir que d'erreurs à pardonner. Quant à moi, je ne puis pas vous promettre de faire plus que ce que j'ai fait juſqu'ici, mais je vous promets de ne jamais rien faire de moins; je crois, ainſi que j'ai déja eu l'honneur de vous le dire verbalement que, chargé, comme je le ſuis, de la Garde de l'Arſenal, rien de ce

» qui peut troubler le bon ordre & la
» tranquillité dans votre Ville, ne doit
» m'être indifférent ; auſſi me trouverez-
» vous toujours diſpoſé à concourir avec
» vous de tout mon pouvoir pour les y
» maintenir ; & ſi mon devoir ne m'en
» impoſoit pas la loi, veuilliez bien croire
» que je ſaurois le faire par inclination &
» pour l'amour du bien. C'eſt dans ces
» ſentimens que j'ai l'honneur d'être, » &c.

Signé, D'ALBERT DE RIONS.

On voit ſuffiſamment, par les Lettres écrites à l'occaſion de ce procès-verbal, que la Municipalité de Toulon n'avoit point à ſe plaindre, & qu'elle ne ſe plaignoit point alors de l'uſage que je faiſois de mon autorité.

La journée du 15 en avoit impoſé aux gens mal intentionnés ; ils avoient vu qu'on étoit enfin décidé à réprimer la licence par la force, cependant les Tribunaux, peut-être trop long-tems inactifs, avoient repris l'exercice de leur autorité par-tout où ils avoient été protégés par les Troupes : il s'en étoit ſuivi des empriſonnemens & des condamnations. L'arrivée des coupables, qui devoient ſubir leur ſupplice à Toulon, étoit annoncée ; déja ils étoient en chemin,

& la Ville voyoit approcher le moment de leur exécution dans la derniere consternation. Les gens honnêtes gémissoient de voir qu'on alloit punir des malheureux qu'un instant d'ivresse avoit rendu coupables, tandis que dans le reste de la Province des excès bien plus criminels restoient impunis. J'avoue ma foiblesse, je ne pus me défendre de partager ce sentiment de commiseration. Je connoissois l'humanité de M. le Comte de Bethisi : j'encourageai la Municipalité à demander à ce Commandant un sursis qui pût donner le tems d'obtenir de la clémence du Roi la grace des condamnés ; & le même M. Gautier, contre lequel on vient de témoigner tant d'animosité, fut particuliérement chargé de négocier cette démarche. La Supplique des Consuls fut ensuite libellée chez moi par M. Granet, Lieutenant-Général à la Sénéchaussée, elle fut par eux présentée à M. le Comte de Bethisi, & le sursis fut accordé.

Le lendemain la Municipalité vint en grande députation chez MM. de Bethisi, de Mac-Mahon, de Baschi & chez moi nous présenter l'extrait de la délibération suivante.

EXTRAIT du regiſtre des délibérations du Conſeil général de la Communauté de Toulon & de celui tenu le 23 Juillet 1789, N°. 17.

MM. les Maire, Conſuls, M. Eynaud, premier portant la parole, ont dit :

MM.

« Vous avez vu comme nous avec quelle
» bonté M. le Comte de Bethiſi, Maré-
» chal-des-Camps & armées du Roi,
» Commandant de la Place, eſt venu au
» ſecours de notre Ville affligée. A la
» veille d'une exécution méritée par l'éga-
» rement de notre Peuple, mais qu'elle
» alloit plonger dans la déſolation, les
» Maire, Conſuls furent ſupplier ce digne
» Chef d'obtenir du Commandant pour le
» Roi dans la Province, la ſurſéance à
» cette exécution; la généroſité naturelle
» de M. de Bethiſi vint au-devant de leur
» ſupplication. M. le Comte d'Albert,
» Commandant de la Marine, dont lezele
» à calmer la malheureuſe émeute du 23
» Mars eſt déja conſacrée dans nos regiſtres;
» M. le Marquis de Mac-Mahon, Colonel

» du Régiment de Dauphiné, M. le Comte
» de Baſchi, Colonel de celui de Barrois,
» & M. le Lieutenant de la Sénéchauſſée
» vinrent avec lui dans notre Hôtel-de-
» Ville, concourir à nous raſſurer. Les
» acclamations de nos Citoyens leur ſont
» un gage de leur reconnoiſſance. Nous,
» Chefs de la Municipalité, leur en devons
» un témoignage plus particulier, allons
» en corps, Meſſieurs, leur préſenter la
» mémoire de cet inſigne bienfait pour
» toujours conſigné dans nos archives ».

Sur cette propoſition l'Aſſemblée l'approuvant unanimement, s'eſt levée & eſt partie avec eux pour cette viſite, & ont les Délibérans ſigné à l'original avec Me Bouyon, Notaire-Greffier.

Collationné *ſigné* BOUYON, Notaire-Greffier.

L'enthouſiaſme pour M. le Comte de Bethiſi ne dura pas long-tems. Cet Officier Général, remplacé au commandement de la Ville par M. le Marquis du Luc, avoit encore quelques jours à reſter à Toulon où il devoit inſpecter les Troupes qui en compoſoient la garniſon. Il avoit défendu toute eſpece d'attroupement, de maniere à être obéi. Quelques jeunes gens, eſpérant trouver

trouver moins de ſévérité dans ſon ſucceſſeur, s'aſſemblerent, arborerent la cocarde Nationale dont il n'avoit point encore été queſtion à Toulon, & furent la préſenter à M. le Marquis du Luc qui la refuſa, en leur obſervant avec bonté qu'ils avoient manqué au bon ordre en s'aſſemblant ſans ſa permiſſion; ils ne s'aſſemblerent pas moins une ſeconde fois le lendemain, & furent enſuite préſenter la cocarde aux Conſuls, qui, ſans l'accepter, leur permirent de la porter, mais à condition qu'ils ne forceroient perſonne à en faire autant. J'avois, pendant ce tems, défendu qu'on la portât dans l'Arſenal; je ne pouvois la regarder, tant qu'elle ne ſeroit pas généralement adoptée, que comme le ſigne d'une aſſociation particulière, & ma juſte jalouſie ſur la ſûreté du dépôt qui m'étoit confié, ne me permettoit pas d'en ſouffrir de ce genre; cependant quand les Conſuls me prierent, par une députation, de permettre que les Ouvriers de l'Arſenal portaſſent la cocarde, je répondis que je ne ſavois pas abonder dans mon ſens, & que puiſque la Municipalité jugeoit la choſe convenable, je voulois bien y conſentir, quoique je cruſſe y voir des inconvéniens, & en conſéquence je fis afficher leur de-

mande à la porte de l'Arſenal, & je la ſouſcrivis de mon aveu.

Je ne pouvois qu'être inquiet de la fâcheuſe tournure que prenoient les choſes. Les nouvelles qu'on recevoit de tous les côtés de la conduite d'une partie des Troupes reglées, me faiſoient craindre que celles à mes ordres, ainſi que celles qui compoſoient la garniſon, ne nous manquaſſent au beſoin, s'il ſurvenoit de nouveaux troubles. Je crus voir qu'une bonne Milice pouvoit ſeule aſſurer la tranquillité de la Ville & le ſalut de l'Arſenal. Plein de cette idée, je fus pour la premiere fois de ma vie à un club compoſé des plus honnêtes gens de la Ville ; je cherchai à leur faire ſentir le danger de notre poſition ; je leur préſentai l'établiſſement d'une Milice Nationale, tel que je le voyois ; mais je m'efforçai ſur-tout à bien leur faire comprendre, qu'autant cette Milice ſeroit utile, ſi elle étoit bien compoſée, autant elle deviendroit dangereuſe ſi elle l'étoit mal. Ils me parurent perſuadés, & me promirent d'agir en conſéquence ; je leur promis de mon côté d'en parler à M. le Marquis du Luc pour l'engager à y concourir.

Mes craintes ſur les troubles que je

redoutois ne tarderent pas à se réaliser. M. le Comte de Bethisi fut insulté le lendemain dans la matinée par cette troupe de jeunes gens à qui on n'avoit permis de porter la Cocarde qu'à condition qu'ils ne forceroient personne à la porter. L'insulte fut renouvellée dans l'après midi; j'y fus compromis moi-même. La cocarde me fut présentée; & sur mon refus, il s'assembla une foule considérable devant l'hôtel, qui ne s'en seroit peut-être pas tenue à dire des injures, si quelques Fusiliers que je fis appeller ne lui en avoient imposé.

Le calme revint avec la nuit, mais le jour qui la suivit fut encore plus orageux que celui de la veille. On insista fortement auprès de M. le Marquis du Luc pour qu'il prît la cocarde. J'avois, dès le commencement, déclaré que je la prendrois & la ferois prendre à mes subordonnés, lorsqu'il en donneroit l'ordre aux siens, & ce Commandant m'avoit promis de ne pas le donner sans m'en prévenir; mais je ne sais par quelle fâcheuse méprise il arriva qu'une grande partie des Officiers de la garnison la prit avant que l'ordre leur en eût été donné, & que par conséquent j'eusse pu en être prévenu; ce qui exposa plusieurs Officiers de la Marine à être

insultés. A l'entrée de la nuit, un attroupement considérable se forma devant mon hôtel : on croyoit que M. de Bethisi y étoit ; la populace le demandoit à grands cris, en lui reprochant une vivacité certainement bien excusable, à laquelle cet Officier Général, outré de l'insolence des mutins, s'étoit porté la veille. Il étoit ainsi que moi chez madame la Marquise du Muy, où nous ignorâmes long-tems le tumulte que M. le Marquis du Luc & M. le Marquis de Castellet parvinrent avec beaucoup de peine à calmer.

Tout en eut peut-être resté là attendu la condescendance de M. du Luc & la mienne ; mais les inconcevables terreurs, qui, presque dans le même instant, se répandirent dans toutes les parties du Royaume, parvinrent à Toulon dans ce fâcheux moment. La fermentation des esprits, bien loin de s'éteindre, devint extrême. On ne voulut plus voir, dans M. le Comte de Bethisi, que le parent de M. le Prince de Lambesc, qu'un homme chargé d'exécuter les complots les plus noirs. La Ville étoit minée ; on devoit la faire sauter en l'air. Des Troupes arrivant là dessus, devoient tout mettre à feu & à sang : on avoit beau raisonner le Peuple,

les malheureux qui répandoient ces bruits absurdes avoient si bien su lui fasciner les yeux & les oreilles, qu'ils ne voyoient plus que les ravages de la flamme & du fer, & n'entendoient que les cris des femmes & des enfans massacrés. D'aussi étonnantes dispositions m'inspirerent les plus cruelles inquiétudes. Je fus le soir dans l'Arsenal; & craignant que la Ville ne se vît en proie pendant la nuit aux plus grands désordres, je dis & fis dire dans tous les atteliers que les Ouvriers sages & tranquilles, qui se croiroient plus en sûreté dans l'Arsenal que dans leurs maisons, y seroient reçus avec leurs femmes & leurs enfans.

Cette proposition si naturelle fut empoisonnée par les gens mal-intentionnés, au point qu'ils oserent dire aux ouvriers effrayés que je ne voulois les attirer dans l'Arsenal, que pour les y massacrer avec plus de facilité.

Ma femme & ma fille s'étoient trouvées dans l'Arsenal avec quelques autres femmes, lorsque j'y étois entré : je crus devoir les y retenir; je comptois même les y faire coucher; le guichet de la porte de l'Arsenal étoit ouvert; j'avois défendu de le fermer, ayant lieu de craindre que la populace ne l'enfonçât. Les troupes de la Marine raf-

ſemblées dans leurs caſernes étoient prêtes à marcher au premier ordre ; mais ſentant combien toute apparence hoſtile de ma part pourroit augmenter le danger, je m'étois décidé dès le commencement à ne les faire ſortir qu'à la derniere extrêmité.

On vint me dire à 10 heures que le parti que je paroiſſois avoir pris de faire coucher ma femme dans l'Arſenal augmentoit l'inquiétude du peuple, je n'héſitai point. Sûr de ſon courage, je la pris par la main, & la préſentant à la populace qui entouroit la porte, je lui dis : voilà ma femme, qui va ſe retirer chez elle, je ne crains point qu'il y ait perſonne d'aſſez mal-honnête parmi vous pour chercher à l'effrayer ; la foule s'ouvrit, & ſuivie de ma fille & de deux Officiers qui l'accompagnoient, elle parvint, comme je l'eſpérois, chez moi, ſans eſſuyer aucune inſulte. Je rentrai dans l'Arſenal, & apprenant bientôt que la ſortie de ma femme avoit produit dans le peuple l'effet qu'on s'en étoit promis, je crus que je ferois bien moi-même d'en faire autant. Tout dans l'Arſenal étoit tranquille ; j'y laiſſai M. de Caſtellet & les Officiers des Directions, & je fus coucher chez moi comme j'aurois fait dans tout autre tems.

L'agitation des eſprits permit à peu de

gens de dormir. Dès qu'il fut jour, j'envoyai aux casernes pour sonder les dispositions des Canonniers-Matelots. On leur promit de ma part que je ne leur demanderois jamais aucun service, qui ne fût relatif à la sûreté de l'Arsenal ; ils jurerent de leur côté qu'ils défendroient jusqu'à la derniere goutte de leur sang le dépôt qui m'étoit confié. Ce serment fut solemnellement prononcé, & fut souscrit par les principaux d'entre eux.

Je fus ensuite dans l'Arsenal, où je trouvai M. Gautier entouré d'une grande multitude d'ouvriers qu'il cherchoit à calmer, & qui tous crierent en me voyant : *nous voulons être armés*. Je leur dis que je ne voulois pas qu'ils disent *nous voulons*, par la raison qu'ils n'en avoient pas le droit ; que de mon côté je n'avois pas celui de les armer ; que je ne le devois pas ; que je ne le pouvois pas ; que je ne le voulois pas. La discussion fut vive, longue & bruyante ; je menaçai ; je carressai ; je priai ; tout paroissoit également inutile : on vouloit, disoient-ils, les assassiner, & ils ne pouvoient se rassurer sur cette crainte, qu'autant qu'on leur donneroit les moyens de se défendre. Je ne pus contenir l'indignation qu'excitoient en moi ces odieux

ſoupçons, & avec le reſte de force que me laiſſoit l'épuiſement où j'étois, je leur dis: *Malheureux que vous êtes, ſi vous me croyez capable de vous aſſaſſiner, que ne me maſſacrez-vous vous-mêmes. Je n'ai point craint de me jetter ſans armes au milieu de vous, égorgez en moi celui qui a glorieuſement combattu avec vous les ennemis de l'Etat, & qui ne vous a jamais fait que du bien.* La vérité du mouvement qui m'agitoit les émut. Les plus mutins furent obligés par le plus grand nombre de céder la place à d'autres plus modérés; enfin, après maintes & maintes propoſitions faites, accordées & enſuite rejettées, il fut convenu qu'il ne ſeroit rien changé au ſervice ordinaire du port. Je les engageai ſeulement à fournir à un nouveau corps-de-garde, que je me propoſois d'établir dans l'endroit du port-vieux le plus expoſé; & flattés de la confiance que je leur témoignois, ils conſentirent avec joie à remplir ce ſervice volontairement & gratuitement: que ceux qui m'inculpent aujourd'hui oſent, s'ils ont perdu toute pudeur, démentir les applaudiſſemens qu'on donna à ma conduite dans cette occaſion la plus délicate, & peut-être la plus dangereuſe de celles où je me ſuis trouvé dans le cours de ma vie. Je rentrai chez moi

laiſſant à M. Gautier le ſoin de l'établiſſement projetté du nouveau poſte. Ce Directeur des conſtructions, employa les jours ſuivans à raiſonner les ouvriers qui dépendoient de ſa direction ; il chercha à leur faire ſentir l'abſurdité de leurs craintes, & combien ils devoient redoubler de zele pour faire oublier leur égarement ; il les forma en compagnie, & par ſes ſoins aſſidus, le calme parut bientôt rétabli : je ſaiſis avec empreſſement cette occaſion de rendre publiquement juſtice au courage, à la fermeté & au zele de cet excellent Officier.

Ce fut pendant tous ces troubles que ſe forma la Milice Nationale, & à cet établiſſement ſuccéda peu de tems après celui du Conſeil permanent. La compoſition de la Milice Nationale ſe reſſentit du déſordre du moment. On y reçut tous ceux qui voulurent s'y préſenter, & les coupables condamnés par le Parlement au dernier ſupplice n'en furent pas exceptés. Quant au Conſeil permanent, la crainte en écarta les gens honnêtes, mais timides, tandis que les brouillons & les intriguans s'empreſſerent d'en être ; c'eſt ainſi qu'on ne craignit pas d'y admettre un homme, qui après avoir ſubi le châtiment de pluſieurs années de

prison, venoit tout récemment d'être élargi de la Grosse-tour, où son inconduite l'avoit fait renfermer par ordre des Commissaires du Parlement; c'est ainsi que le sieur Rome, maître Cordonnier de la ville, séverement tancé par M. le Comte de Bethisi pour ses menées séditieuses, y fut également admis; c'est enfin ainsi que le sieur Barthelemy, Procureur connu pour être d'un caractere aussi dangereux qu'emporté, est devenu l'arbitre & l'organe de ce Conseil.

On vient de voir le détail de ma conduite depuis le 23 Mars dernier; qu'on me dise s'il s'y trouve un seul acte, un seul sentiment qui annonce un chef jaloux de son autorité, au point de tout lui sacrifier.

Venons à présent à l'affaire de la députation de la Milice Nationale, qu'on prétend être la véritable cause de celle du 1er Décembre, & de tout ce qui s'en est suivi.

Les détails que j'ai cru devoir mettre sous les yeux de M. d'André, Commissaire du Roi, éclairciront suffisamment cette tracasserie, & je réclame en tant que de besoin & avec confiance, les renseignemens que ce Magistrat peut avoir pris dans le voyage qu'il a fait à Toulon.

Voici ma lettre telle qu'elle lui a été écrite.

Lettre à M. d'André, Membre de l'Assemblée Nationale, & Commissaire du Roi.

« Je crois, Monsieur, que quoique je
» n'aie pas l'honneur d'être connu de vous,
» chargé, comme vous l'êtes, de mainte-
» tenir & de rétablir le bon ordre dans la
» Province, il m'importe de vous faire
» connoître dans ses détails la tracasserie
» qu'on me fait ici, & dont je ne puis
» douter qu'on n'ait altéré les circonstances
» dans les comptes qu'on vous en aura
» rendus. Je prendrai la chose d'un peu
» haut; je dois moins craindre de vous
» fatiguer, que de ne pas vous instruire
» à fond.

» La Milice Nationale n'étoit point
» encore établie à Toulon, quand des
» exemples dans presque toutes les parties
» du Royaume, me faisant craindre de
» ne pas trouver dans les troupes réglées
» tant de terre que de mer, des moyens
» suffisans pour le maintien du bo nordre,
» je sentis qu'une bonne milice étoit seule
» capable de s'opposer efficacement à
» une foule de mauvais sujets qui le trou-
» bloient journellement. Mes inquiétudes
» portoient principalement sur l'arsenal;
» & mon devoir m'imposant la loi de ne

» négliger aucun des moyens qui pouvoit
» contribuer à sa sûreté, je sollicitai vi-
» vement la formation de cette milice,
» en demandant instamment qu'elle fût
» composée de Citoyens intéressés au bien
» public, & qu'on en écartât sur-tout ceux
» qui, n'ayant rien à perdre, ne desiroient
» que le trouble & le désordre. On né-
» gligea mes conseils; on reçut dans les
» Compagnies tous ceux qui se présen-
» terent, & les mauvais sujets, ceux même
» qui, à la veille de subir le dernier sup-
» plice, venoient d'être pardonnés, ne
» manquerent pas de s'y présenter. Les
» premiers jours, tout alla passablement
» bien; mais bientôt les Volontaires vou-
» lurent être les maîtres, & ils le furent
» effectivement; leurs chefs les craignirent,
» & ils ne surent pas cacher leurs craintes.
» jugez-en, Monsieur, par ce trait : M. le
» Marquis du Luc & moi voulûmes don-
» ner à dîner aux Officiers, qui n'oserent
» l'accepter, de peur d'exciter la jalousie
» de leurs soldats. Il étoit inévitable que
» ceux-ci n'abusassent d'une pareille foi-
» blesse : aussi en sont-ils venus au point de
» ne compter leurs chefs pour rien. Après
» ce préambule que je n'ai pas dû vous
» épargner, je viens à la grande affaire

» de la députation à l'Aſſemblée Natio-
» nale.

» M. Remond, un des Députés, Major
» en ſecond de la milice, avoit eu avec
» M. Douville, Officier du Régiment de
» Dauphiné, une altercation, dans laquelle
» il auroit dû ſavoir gré à ce dernier de
» ſa modération : il eſt cependant plus que
» vraiſemblable que, non-ſeulement il en
» conſerva du reſſentiment, mais encore
» qu'il s'y livra d'une maniere peu loyale.
» Il eſt certain que M. Douville fut guêté,
» ainſi que les Volontaires ont eux-mêmes
» oſé l'avouer; & que pour l'inſulter, ils ne
» craignirent pas de prendre pour prétexte,
» que cet Officier étoit ſans cocarde na-
» tionale, quoiqu'il en eût réellement une;
» & que d'ailleurs il eût été expreſſément
» défendu à la garde de la Ville d'inquié-
» ter ceux qui entreroient ou ſortiroient
» ſans l'avoir. On s'eſt plaint de ce que
» M. Douville n'avoit pas voulu ſe laiſſer
» arrêter. A-t-il bien, a-t-il mal fait de ne
» pas le ſouffrir? c'eſt ce que je ne pré-
» tends point examiner; mais toujours eſt-il
» vrai que cet Officier a été puni, que la
» Milice nationale l'a exigé à grands cris,
» & de la maniere la plus tumultueuſe;
» & que la ſentinelle, très-certainement

» coupable d'avoir agi contre sa consigne, » n'a pas même été désavouée. Vous con» viendrez sûrement, Monsieur, qu'une » aventure de ce genre étoit faite pour » produire sur les Militaires une sensation » très-désagréable. L'indignation fut géné» rale; & dans le premier mouvement, » les Bas-Officiers des Canonniers-Mate» lots suivis des Bas-Officiers de Dauphiné » & de Barrois, furent à l'Hôtel-de-Ville » faire la déclaration dont on se plaint, » & qui cependant ne fut signée que des » premiers, quoique commune à tous. Je » ne vous cacherai point, Monsieur, qu'en » apprenant cette démarche, j'en conçus » d'abord quelqu'inquiétude; & mon pre» mier soin fut d'écrire aux Maire & Con» suls la lettre suivante.

Toulon, 15 Novembre 1789.

Mrs.

« On vient de me rendre compte que les » Bas-Officiers des sixieme & septieme di» visions, désagréablement affectés de ce » qui s'est passé avant-hier à la porte- » neuve au sujet d'un Officier du Régiment » de Dauphiné, avoient pris sur eux d'aller

» eux-mêmes vous le témoigner. Avant
» que d'approuver ou de désapprouver pa-
» reille démarche, j'ai cru devoir vous
» demander la maniere dont elle s'est faite ;
» & si en la faisant, ils ont su conserver,
» comme je l'espere, le respect qui vous
» est dû.

» Permettez-moi, Messieurs, de vous
» rappeller que lors de l'aventure de Blon-
» deau, M. de Bonneval fut, de ma part,
» vous dire que je voyois avec la plus
» grande peine l'espece d'inquisition que
» la Milice cherchoit à établir à l'occasion
» de la cocarde nationale. Je vous dis en
» même tems que j'étois déterminé à ne
» pas souffrir qu'aucun des individus à
» mes ordres pût être inquietté sur un pa-
» reil prétexte. Vous eûtes la bonté de
» me faire répondre qu'il n'existoit aucune
» consigne qui autorisât votre garde à
» s'immiscer si les passans portoient la co-
» carde ou non. Je n'ai pu, après une
» semblable assurance, qu'être surpris de
» ce qui vient d'arriver.

» Ce que je dois au bon ordre, & le
» desir ardent que j'ai d'y coutribuer en
» tout ce qui peut dépendre de moi, m'au-
» torise, Messieurs, à vous dire naturel-
» lement ce que je pense de cette cocarde.

» Ce ſigne a toujours été la marque diſ-
» tinctive du Militaire. Un moment d'ef-
» ferveſcence l'a fait adopter à toutes les
» claſſes de Citoyens : ce moment eſt paſſé
» preſque par-tout, pourquoi dureroit-il
» plus long-tems à Toulon, que pour les
» autres Villes du Royaume ? Il eſt tout
» ſimple que la Milice continue à la porter,
» mais il l'eſt également de laiſſer au reſte
» des Citoyens la liberté ſur ce point. Au
» ſurplus, vous ſentez sûrement autant
» que moi le prix de la tranquillité, &
» combien nous devons deſirer de la con-
» ſerver ; la déſunion & la méſintelligence
» entre la milice & les troupes réglées
» ſont ſur-tout ce que nous avons le plus
» à craindre, & nos ſoins les plus ſérieux
» doivent tendre à prévenir tout ce qui
» pourroit les faire naître parmi eux : je
» vous promets les miens, comme je
» compte avec confiance ſur les vôtres.
» J'ai l'honneur d'être, &c.

Je ne tardai pas d'être raſſuré par la réponſe ſuivante de M. Roubaud.

A Toulon ce 15 Novembre 1789.

M.

« Les Bas-Officiers des ſixieme & ſeptieme

» tième divisions se sont présentés à moi;
» ils m'ont manifesté leurs sentimens pour
» le Roi & pour leurs chefs, & leur amour
» pour la tranquillité publique, d'une ma-
» nière qui mérite des éloges; ils se sont
» plaints de la milice, mais ç'a été dé-
» cemment : je suis navré de voir que les
» ordres que j'avois donnés à tous les
» postes de ne plus absolument se forma-
» liser si on avoit la cocarde ou non, n'ont
» pas été exécutés. La chose est d'autant
» plus étonnante, que tous les chefs de la
» Milice & la majeure partie des Volon-
» taires étoient convenus de l'inutilité de
» cette cocarde; mais vous savez, Mon-
» sieur, qu'il ne faut qu'une tête exaltée
» pour causer bien des troubles d'un mo-
» ment à l'autre. J'ai rassuré tous les Bas-
» Officiers & Canonniers, & leur ai promis
» que désormais nul n'auroit à se plaindre
» de la milice, & qu'ils resteroient dans
» les bornes de leur devoir. Je ne néglige
» rien pour leur faire sentir les suites fâ-
» cheuses que peut avoir un entêtement de
» leur part, & j'ai tout lieu d'espérer que
» leur conduite méritera désormais votre
» approbation. Les réflexions contenues
» dans la Lettre dont vous m'avez ho-
» noré, sont on ne peut pas plus sages;

» & je puis vous promettre, Monſieur, » que les ordres pour le maintien de la » tranquillité publique vont être donnés » de maniere à garantir l'union ſi deſirable » entre cette milice & les troupes réglées.

» Je ſuis avec reſpect,

» Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé Roubaud, Maire-Conſul.

« Après la réception de cette lettre, » j'ordonnai au Major Général de la Ma- » rine de ſe porter dans les chambrées des » bas Officiers pour leur dire, de ma part, » que je leur pardonnois l'irrégularité de » leur démarche en faveur de la maniere » dont ils s'étoient conduits, & des senti- » mens qui les avoient portés à la faire. J'a- » vois lieu de croire qu'il n'en ſeroit plus » queſtion, quand le lendemain de ce jour, » les principaux Officiers de la Milice vin- » rent ſe plaindre, & me demanderent la » punition de mes bas Officiers : je leur » répondis que bien loin de les punir, j'a- » vois cru devoir leur applaudir enſuite » des éloges qu'il avoit paru à M. Roubaud

» qu'ils méritoient : & ayant fait part à ces
» MM. & de ma lettre & de la réponſe de
» ce Conſul, ils me parurent convenir que
» je ne pouvois, ſans me compromettre,
» démentir l'eſpece d'approbation que je
» n'avois donnée qu'après m'être aſſuré que
» la Municipalité elle-même accordoit la
» ſienne. Cependant comme quelques ex-
» preſſions de la déclaration de ces Officiers
» avoient particuliérement bleſſé MM. de
» la Milice, j'offris de les interpréter ſur le
» champ ; je déclarai par écrit, au dos de
» la déclaration, que l'intention des bas
» Officiers n'avoit pu être d'offenſer per-
» ſonne. Tous les plaignans applaudirent
» à ma condeſcendance, tous m'en remer-
» cierent ; tous enfin ſortirent de chez
» moi, en m'aſſurant que tout étoit fini, &
» que rien n'altéreroit plus le calme & la
» paix que nous devions tous chercher à
» conſerver.

» Cependant le lendemain à ſix heures
» du ſoir, on vint me forcer de quitter
» un travail d'inſpection dont je m'occu-
» pois depuis deux jours preſque ſans re-
» lâche, en me diſant que M. Roubaud
» étoit dans la cour de l'Hôtel avec une
» ſuite peut-être de deux cens perſonnes : au
» moment où cette foule déboucha dans la

» salle où j'étois, j'avoue que je ne fus pas le
» maître de cacher mon étonnement, &
» même mon mécontentement. Je demandai
» à M. Roubaud ce que c'étoit que ces Mes-
» sieurs que je ne connoissois pas. Il me ré-
» pondit que c'étoient des Volontaires de la
» Milice Nationale : & sur ce que je lui dis
» que je ne voyois pas quel rapport il
» pouvoit y avoir entr'eux & moi, il ajouta
» qu'ils étoient à sa suite ; soit, repliquai-
» je, mais une autre fois, quand vous me
» ferez l'honneur de venir me voir, vous
» m'obligerez de m'épargner ce nombreux
» cortége. On m'a sans doute imputé d'a-
» voir tenu d'autres propos ; ce sont là ceux
» dont je me souviens. Si j'en ai tenu quel-
» qu'autres, je suis bien sûr qu'il n'y en a
» pas de plus forts. Alors M. le Consul me
» dit que l'objet de sa visite étoit de
» m'engager à faire retirer la déclaration
» de mes bas Officiers, & à la désapprou-
» ver. Je répondis ce que j'avois déjà ré-
» pondu la veille, que n'ayant approuvé
» mes bas Officiers qu'après qu'il m'avoit
» dit lui-même qu'ils méritoient des
» éloges ; il ne dépendoit plus de moi de
» faire ce que j'aurois peut-être fait s'il
» m'en avoit écrit autrement. La discussion
» ne fut pas bien longue : mais elle ne

» pouvoit que ſe reſſentir de la chaleur de
» toutes les têtes. Je leur dis enfin qu'il
» étoit bien étonnant que voulant tous la
» paix, nous euſſions autant de peine à
» nous mettre d'accord ; que je me prête-
» rois avec plaiſir au deſir qu'ils avoient
» que la déclaration fût retirée, mais que
» c'étoit à condition que tout ſeroit ou-
» blié & regardé comme non avenu de
» part & d'autre ; tous s'écrierent qu'ils ne
» demandoient pas mieux. Je leur dis plu-
» ſieurs fois : *Vous me promettez, Meſſieurs,*
» *que tout eſt fini ? Oui, oui, nous le pro-*
» *mettons.* Alors M. Roubaud me préſenta
» la lettre que je lui avois écrite, & me
» demanda ſa réponſe. Je lui répondis
» qu'occupé, comme je l'étois dans ce
» moment, d'un travail que je faiſois avec
» les Officiers des diviſions, je n'avois pas
» le temps de la chercher ; mais que le
» lendemain, en envoyant retirer la dé-
» claration, je lui ferois porter ſa lettre,
» & qu'il me renverroit la ſienne. Il ſortit de
» chez moi, comme on en étoit ſorti la veille,
» en me proteſtant, ainſi que tous les Offi-
» ciers qui l'accompagnoient, que tout étoit
» fini. Les propos que j'avois tenus au com-
» mencement de la viſite ne leur avoient
» donc pas paru ſi choquans, puiſqu'ils s'en

» alloient avec l'air d'être contens de moi.

» Je ne dois point oublier de vous dire » que cette viſite, faite à ſix heures du ſoir, » & ſans m'en prévenir, étoit forcée de la » part du Conſul, qui revenant à cette » heure là de la campagne, fut amené chez » moi preſque malgré lui.

» Le lendemain, comme j'en étois con» venu avec M. Roubaud en préſence de » tout ſon cortége, je lui écrivis pour lui » demander la declaration qu'on avoit » exigé que je retiraſſe, & pour lui re» mettre ſa lettre. On ſe préſenta à l'Hôtel» de-Ville; il demanda qu'on revînt à onze » heures; à onze heures il renvoya à » l'après-midi, & dans l'intervalle j'appris, » à ma très-grande ſurpriſe, que les Vo» lontaires de la Milice ſe plaignoient de » mes propos offenſans, & qu'ils ne par» loient pas moins que d'envoyer une dé» putation contre moi à l'Aſſemblée Na» tionale. Un pareil délire m'eût amuſé » dans d'autres circonſtances; mais conſi» dérant que le devoir de tout homme pu» blic eſt eſſentiellement de maintenir la » paix, ſur le champ & ſans balancer je » me déterminai à écrire à MM. les Conſuls » la lettre ci-jointe ».

A Toulon le 18 Novembre 1789.

MESSIEURS,

» Il me revient de toutes parts qu'on
» m'impute d'avoir tenu des propos peu
» mesurés sur MM. de la Milice Nationale.
» Mes sentimens doivent leur être connus
» depuis long-temps, & je n'ai pas craint
» de les manifester à M. le Comte de Ca-
» raman d'une maniere dont ils paroissoient
» qu'ils m'avoient sçu gré. Je fus surpris
» hier, je devois l'être, de voir arriver
» chez moi le Consul accompagné d'un
» cortége aussi nombreux, à six heures du
» soir, & sans en avoir été prévenu. Ma
» surprise a été d'autant plus naturelle,
» que je ne devois pas m'attendre, après
» ce qui s'étoit passé avant hier, qu'il se-
» roit encore question de cette affaire. Si,
» dans mon étonnement, & la tête pleine
» du travail qu'on me forçoit d'interrompre,
» il m'étoit réellement échappé quelque
» expression susceptible d'être mal inter-
» prétée, je désavoue tout ce qu'elle pour-
» roit avoir d'offensant, mon intention
» n'ayant pas été, & ne pouvant pas être,
» d'offenser personne. J'ose croire avoir
» assez bien mérité de la Ville & des Ci-
» toyens, & que mon caractere leur est

» assez connu, pour qu'on ne doive pas
» douter de l'assurance que j'en donne ici.
» Nous avons tous besoin de la paix & de
» l'union; personne ne les desire plus que
» moi. On sera injuste toutes les fois qu'on
» me jugera, ou mes démarches, d'après
» d'autres sentimens.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

» Je vous avoue que n'ayant rien à me
» reprocher, je ne doutai point que cette
» déclaration n'appaisât les plaignans. La
» réponse des Consuls, qui ne me fut ren-
» due que le lendemain, & sur la demande
» que j'en fis, en me disant *que MM. les*
» *Volontaires persistoient à vouloir donner*
» *cours à cette affaire*, m'apprit que je
» m'étois trompé. Je sçus qu'en effet on
» avoit si bien sçu les enflammer contre
» moi, que ceux de leurs Officiers qui
» avoient voulu tenter de les calmer, avoient
» été menacés d'être jettés par les fenêtres.
» C'est dans ces dispositions que la dépu-
» tation a été nommée & que leurs ins-
» tructions ont été faites sous la dictée des
» Volontaires les plus échauffés, peut-être
» sous celle d'un nommé Cheilan, un des
» plus coupables de ceux qui avoient été
» condamnés par les Commissaires du Par-

» lement, & qui faisoient nombre parmi
» ceux qui avoient accompagné le Consul
» chez moi. La députation ensuite est partie, & ce n'est pas là ce qui me donne
» de l'inquiétude : j'en ai beaucoup, mais
» c'est sur le compte des Ouvriers de l'Arsenal. On a cherché, au mépris des
» Ordonnances, à les engager à s'enrôler
» dans les compagnies de la Milice Nationale, & ma peine est de voir qu'on y
» ait si bien réussi. Une grande partie de
» ces Ouvriers a arboré le pouf. (Le pouf
» est une aigrette, marque distinctive du
» Soldat) ; & plusieurs Capitaines les ont
» accueillis, au point que dans les compagnies de Mallard, Moutet & Grasson,
» il y a de 110 à 130 Ouvriers dans chacune d'elles, non compris les 50 hommes dont elles ont été originairement
» composées. Je suis persuadé que M.
» Roubaud n'a pas pu l'empêcher, car il
» est trop malheureusement connu qu'il
» ne peut rien. Son honnêteté, sa fermeté
» même, le rendent intéressant. On le
» plaint d'être forcé dans presque toutes
» ses démarches, & l'on sent qu'il ne mérite pas qu'on lui en sache mauvais gré ;
» mais il est sûr qu'il y a des gens mal
» intentionnés qui, employent toutes sortes

» de moyens pour ſoulever le Peuple & » fomenter en lui la pente trop funeſte » qu'on lui a donnée pour le déſordre. Per- » ſonne ne ſait jusqu'où cela peut aller: » l'importance de Toulon, relativement à » la Marine, vous eſt connue comme à » moi. Ne dois-je point faire partager à » un Repréſentant de la Nation les ſollici- » tudes que me donnent les circonſtances » ſur la ſûreté du dépôt qui m'eſt confié. » Tout eſt tranquille dans ce moment-ci, » hors moi, qui ne puis m'empêcher de » craindre, parce que je vois qu'il ne faut » qu'une étincelle pour tout embraſer. Dans » cet état des choſes, j'ai cru qu'il étoit » bon que vous en fuſſiez informé. Croyez, » Monſieur, que je ne m'abuſe point en » regardant la Milice de Toulon telle » qu'elle eſt aujourd'hui, comme une troupe » dangereuſe par ſon inſubordination & ſa » mauvaiſe compoſition. Permettez-moi » de vous dire que le plus grand ſervice » que vous puiſſiez rendre à la Ville même, » ſera d'employer votre crédit à lui en » procurer une meilleure.

» Ne voyez, Monſieur, dans la démar- » che que je fais auprès de vous, que » l'envie de contribuer par les détails que » j'ai mis ſous vos yeux, au bien que vous

» pouvez faire, & à réparer les maux qui
» ſont faits ; permettez que j'y joigne l'aſ-
» ſurance de l'attachement reſpectueux,
» avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. »

Sans entrer dans d'auſſi grands détails avec M. le Comte de Caraman, je lui fis part des inquiétudes que me donnoient les ouvriers de l'arſenal, & je lui demandai par deux fois le ſecond bataillon d'Erneſt, qui, comme on l'a vu ci-devant, avoit été deſtiné par les deux Miniſtres au ſervice de la Marine; les circonſtances n'ayant pas permis à ce Commandant de ſe deſſaiſir de ce bataillon, il mit, ſur ma demande, le ſecond bataillon de Barrois à mes ordres, & en même-tems il m'adreſſa une lettre pour M. Roubaud, que j'envoya à ce Conſul, accompagnée de la lettre ſuivante.

» Vous trouverez ci-joint, Monſieur,
» une lettre que je reçois pour vous de
» M. le Comte de Caraman, laquelle, me
» mande ce Général, contient l'ordre de
» congédier tous les ouvriers claſſés de
» l'arſenal, qui, au mépris des Ordon-
» nances, ont été reçus dans les compa-
» gnies de la Milice Nationale. J'ai en
» même-tems l'honneur de vous prévenir
» qu'un des bataillons d'Erneſt m'ayant

» été accordé, il y a environ deux mois, » pour être attaché au ſervice de la Marine ; & qu'ayant par cet égard pour le » peuple, conſenti à m'en paſſer ; l'eſpece » de défection des ouvriers de l'arſenal, » m'avoit, dans ce moment-ci, décidé à » réclamer ce bataillon qui m'avoit été » accordé par les deux Miniſtres. Des cir» conſtances majeures ne permettant point » à M. le Comte de Caraman de me l'en» voyer encore ; & mon véritable amour » pour la paix & pour la tranquillité, ne » pouvant être altéré par l'odieuſe tracaſ» ſerie qu'on me fait eſſuyer, je ne puis, » Monſieur, m'empêcher de vous témoi» gner combien je deſirerois que le retour » des ouvriers à leur devoir, & la conti» nuation du calme qui regne depuis quel» ques jours, pût me diſpenſer de chercher » d'autres moyens que ceux que j'ai pour » aſſurer la conſervation du dépôt qui » m'eſt confié. Croyez que les ſentimens » que je vous exprime ici ſont inaltéra» bles en moi ; & recevez l'aſſurance de » l'eſtime particuliere que vous m'avez » inſpirée, ainſi que celle de l'attachement » reſpectueux avec lequel, &c. »

La réponſe de M. Roubaud, & la copie d'une lettre du Colonel de la Milice Na-

tionale, qu'il y joignit, me donnerent l'eſpoir que les ordres de M. le Comte de Caraman alloient être exécutés. Voici cette réponſe & cette copie.

A Toulon, le 28 Novembre 1789.

« J'ai reçu avec la lettre dont vous » m'avez honoré, le jour d'hier, la lettre » de M. le Comte de Caraman qui m'étoit » adreſſée, pour m'annoncer que le ſervice » public exige que les ouvriers de l'arſenal » ſoient diſpenſés de la Milice Nationale, » je me ſuis empreſſé de les communiquer » au Commandant de ce corps, qui m'a » fait la réponſe, dont je joins ici copie. » Vous y verrez, Monſieur, comment » quelques ouvriers de l'arſenal ont été » reçus dans cette Milice, & les ordres » qui vont être donnés tout de ſuite, en » conformité des ordres de M. le Comte » de Caraman. »

Je ſuis avec reſpect,

M.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
ROUBAUD, Maire-Conſul.

Copie de la lettre écrite par M. Morellet, Colonel de la Garde Nationale, à Messieurs les Maire, Consuls, Lieutenans de Roi de Toulon, le 27 Novembre 1789.

MM.

« En conséquence des deux lettres dont » vous m'avez donné communication; » l'une de M. le Comte de Caraman, & » l'autre de M. le Comte d'Albert; j'ai » l'honneur de vous observer, que lors de » la formation des compagnies, Messieurs » les Capitaines ne les ont composées que » d'habitans ou domiciliés, & de quelques » ouvriers de l'arsenal non classés, d'après » l'agrément que leur en avoit donné M. » le Commandant de la Marine; l'inten- » tion desdits Capitaines n'ayant jamais été » de contrevenir à l'Ordonnance.

» Il s'en est présenté, à la vérité, en » dernier lieu, un certain nombre, parmi » lesquels il peut s'en trouver de classés » qui n'ont été admis qu'après plusieurs » instances de leur part, & seulement » comme surnuméraires & à condition » qu'ils ne dérogeroient point au service » qu'ils avoient à remplir dans tous les

» cas dans l'arſenal ; & pour les ſatisfaire,
» dans la ſeule vue de maintenir la tran-
» quillité publique.

» Je m'en vais donner ordre à Meſſieurs
» les Capitaines de faire une vérification
» exacte des ouvriers claſſés qui peuvent
» ſe trouver dans leurs compagnies, & leur
» ſignifier qu'ils ne peuvent les y conſer-
» ver, en conſéquence de l'Ordonnance. »

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé MORELLET, Colonel.

Précédemment à ces lettres, & lorſque j'appris que les ouvriers de l'arſenal couroient en foule pour s'enrôler dans les compagnies, j'étois allé moi-même leur témoigner combien l'empreſſement qu'ils témoignoient m'étoit déſagréable ; j'avois le droit d'eſpérer que ma démarche produiroit quelqu'effet ſur des gens dont la plus grande partie devoit m'être attachée par la reconnoiſſance ; je me trompai, ils écouterent ſans y prendre intérêt, les griefs que j'avois contre les volontaires qui s'étoient opiniâtrés, à vouloir, contre la vérité, que je les euſſe inſultés, & qui venoient de députer à l'Aſſemblée Nationale pour s'en plaindre ; l'indifférence des

ouvriers pour la haine qu'on manifestoi contre leur Chef m'alarma véritablement, en ce qu'elle me démontroit qu'ils étoient gagnés & que je ne devois pas compter désormais sur eux. Ceux enrôlés dans la Milice formoient cependant encore le plus petit nombre; mais l'on sait qu'en pareil cas le petit nombre est malheureusement le plus fort. Je donnai mes ordres pour que dans les différens atteliers on prît des états des uns & des autres, mais je ne défendis point le pouf, comme on l'a prétendu, & comme quelques-uns de mes défenseurs én ont même convenu; au surplus, je dois observer ici qu'on s'est trompé en confondant le pouf avec la cocarde nationale. Le premier est une aigrette, qui, dans nos Provinces, est la marque distinctive du militaire. La défense qu'on m'impute, relative à la cocarde, est donc une erreur. Celle relative au pouf est un mensonge; j'ai si peu défendu de porter ce dernier, que mon Secrétaire le portoit depuis deux mois dans ma maison, & sous mes yeux.

Mais, j'ai chassé, dit-on, de l'arsenal deux ouvriers qui portoient le pouf; le fait est vrai, je vais le justifier.

On me donnoit à craindre depuis longtems

tems une insurrection de la part des ouvriers de l'arsenal, dont on désignoit l'époque pour les fêtes de Noël ; leur empressement à s'enrôler dans la milice contre mon gré, & leur ton d'insubordination qui, tous les jours, se manifestoit de plus en plus, ne me permettoient pas de regarder ces craintes comme chimériques. Je croyois être sûr des Canonniers-Matelots, d'après l'assurance que m'en donnoient les bas-Officiers ; mais je savois qu'on travailloit à les gagner, & j'espérai qu'en me pressant, je pourrois prévenir la séduction que je craignois ; c'est dans cet espoir que je me déterminai à faire un exemple qui pût en imposer aux ouvriers de l'arsenal, & je choisis, pour en servir, les nommés Causse & Ganivet, deux maîtres de manœuvre non entretenus.

Le premier est le frere d'un excellent sujet, que j'aime autant que j'estime, & que j'ai toujours protégé ; qui a été mon Maître-d'Equipage ; que M. le Bailly avoit fait faire Sous-Lieutenant de Vaisseau, & à qui j'ai donné ma table pendant toute une campagne ; mais autant celui-ci mérite qu'on ait des bontés pour lui, autant le premier est mutin, insubordonné & séditieux ; instruit, il y a quelques mois, qu'il se conduisoit mal, je le tançai séve

rement, en l'aſſurant que l'amitié que j'avois pour ſon frere ſeroit une raiſon de plus pour moi de le punir, & qu'il prît garde à lui, parce qu'à la premiere occaſion je ne l'épargnerois pas; Ganivet étoit tout récemment embarqué ſur l'*Alceſte*, en qualité de premier Maître de Manœuvre. Il s'éleva tout-à-coup, dans cette Frégate, une violente fermentation parmi l'équipage, dont Ganivet étoit l'objet. M. de Beaurepaire qui la commandoit, vint me propoſer de débarquer ce Maître pour complaire à l'équipage; cette raiſon ne me paroiſſant pas ſuffiſante, je m'y refuſai; mais peu de jours après & preſqu'au moment de ſon départ, ce Capitaine fut obligé non-ſeulement de le débarquer, mais même de le mettre ſimple matelot. Cette condamnation pour avoir ſon effet, avoit beſoin d'être confirmée au Conſeil de Marine; je voulus, avant que de l'aſſembler, m'informer de ce qu'étoit Ganivet, j'appris qu'il étoit brutal, difficile à vivre, mais bon homme de mer. Il vint pleurer, gémir, je me laiſſai toucher; je pris ſur moi de lui faire grace, après l'avoir fortement ſemoncé, & lui avoir promis qu'au premier ſujet de mécontentement qu'il me donneroit, il ſeroit perdu ſans retour. Qu'on juge à préſent, ſi en apprenant

que ces deux Maîtres s'étoient faits chefs d'émeute, & voulant faire un exemple, mon choix ne devoit pas tomber ſur eux. Le 30 Novembre à 5 heures du ſoir, je leur ſignifiai à l'un & à l'autre qu'ils n'étoient plus rien dans l'arſenal. Cauſſe reçut ſon arrêt avec inſolence. Ganivet prit l'air du repentir; ce qui me décida ſur le champ à charger M. Poulain, Sous-Directeur du Port, de me demander, le lendemain, la grace de ce dernier.

Le même ſoir j'étois occupé à faire mon courrier, lorſqu'à neuf heures M. de Carpillet & M. Roubaud prirent la peine de venir chez moi, ce dernier me dit que les deux maîtres que je venois de chaſſer avoient été lui porter des plaintes qu'il avoit refuſé d'accueillir comme n'étant pas compétent pour les recevoir. Il m'obſerva que pluſieurs Ouvriers de l'Arſenal attroupés par eux lui avoient paru fort échauffés à cette occaſion, qu'il craignoit que cela ne cauſât une émeute, & qu'il croyoit qu'il ſeroit prudent de pardonner aux deux hommes punis. Je répondis que je ne le pouvois pas ſans compromettre l'autorité déjà trop énervée. Je le remerciai de ſon attention. Il m'aſſura, avant que de me quitter, que quoiqu'il en arrivât, la Garde-Nationale n'y prendroit aucune

part, M. de Carpillet n'aura point oublié cette assurance. Je dis à M. Roubaud qu'il me faisoit grand plaisir en me parlant ainsi, par la raison qu'il me seroit alors fort aisé de ramener les Ouvriers à leur devoir; je fis tout de suite dire aux casernes des Canonniers-matelots que les bas Officiers, qui avoient la permission de coucher en ville, eussent cette nuit à coucher à leurs compagnies respectives.

On vint me dire le lendemain qu'un assez grand nombre d'Ouvriers, après s'être présentés à la porte de l'Arsenal, avoient fini par ne pas y entrer; M. de Ladeveze, Lieutenant de Vaisseau, fut sur le champ ordonner que deux détachemens de Canonniers-matelots de 50 hommes chacun, se tinssent prêts à marcher au besoin. Je fus ensuite à l'Arsenal, où tout me parut tranquille; je vis, par les comptes qu'on me rendit, qu'une partie des Ouvriers enrôlés étoit entrée. Je retournai chez moi où j'avois quelques ordres à donner, & revenu dans l'Arsenal, on vint me dire qu'une députation du Conseil permanent étoit à la porte; je la fis prier par un Officier d'entrer, ils répondirent qu'ils ne le pouvoient pas, mais qu'ils demandoient à me parler à la porte, à l'Hôtel-de-Ville ou chez moi. Je leur fis dire que j'allois

me rendre chez moi; & en effet, je ſortis accompagné de tous les Officiers qui s'étoient trouvés près de moi. Je fus étrangement ſurpris de me trouver au milieu d'une foule qu'il me fallut traverſer, & qui, malgré la préſence de M. le Conſul, qui me joignit ſur ces entrefaites prête à m'attaquer, ne fut contenue que par le cortége d'Officiers qui m'accompagnoit & par quelques-uns de ceux de la Milice bourgeoiſe qui accompagnoient M. le Conſul. J'avois, en ſortant de l'Arſenal, ordonné à M. de Martignan, Lieutenant de Vaiſſeau, d'aller aux caſernes & d'en faire ſortir les deux piquets de cinquante hommes, pour ſe former ſur la place du champ de bataille. Arrivés à la porte de l'hôtel que j'habite, on vouloit y entrer en foule. Je m'y oppoſai; M. Roubaud lui-même fut froiſſé, ainſi que M. Barthélemy qui l'accompagnoit; pluſieurs Officiers de la Marine furent inſultés. L'épée de M. de Saint-Julien, Major de Vaiſſeau, fut briſée. Une canne à lance qu'il portoit lui fut arrachée des mains, ſon chapeau lui fut enlevé, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de danger qu'il ſe ſauva dans l'hôtel. M. Roubaud & M. Barthélemy, dès que nous fûmes entrés, me dirent qu'ils venoient me demander inſ-

tamment & pour l'amour de la paix la grace des deux hommes que j'avois punis. Je répondis assez long-temps que je ne pouvois, sans m'avilir, accorder une grace qui ne pouvoit paroître que forcée aux yeux d'une populace & des Ouvriers de l'Arsenal, qui n'en deviendroient que plus insolents & plus insurbordonnés. Enfin, cédant aux instances de ces deux Officiers municipaux, je leur dis qu'ils m'arrachoient cette grace malgré moi; mais que, puisqu'ils la croyoient absolument nécessaire, il me falloit bien y consentir. Je ne dois point oublier de dire que, dans le cours de la discussion, j'eus lieu d'être extrêmement mécontent de M. Barthelemy; il ne tint pas à lui que M. Roubaud qui sincerement desiroit la paix, ne sortît avant que je me fusse déterminé à prononcer cette grace qu'ils jugeoient nécessaire. M. Barthelemy ne s'est point démenti par la suite, & ce fut lui nommément qui fit refuser la Loi martiale, lorsque peu après la sortie du Consul, je me trouvai dans le cas de la réclamer.

Les deux piquets de Canonniers-matelots étoient venus se former sur le champ de bataille, ainsi que je l'avois ordonné; M. de Broves, Major de Vaisseau, qui n'avoit pu pénétrer dans l'hôtel par la grande

porte qu'on avoit fermée, pour empêcher la foule d'entrer, vint se présenter à une des petites portes qui donnent sur le champ de bataille. Il y fut insulté par plusieurs personnes, dont quelques-unes voulurent lui arracher son épée. Fort & robuste, il eut le bonheur de s'en dégager; & voyant les piquets de Canonniers se reposant sur leurs armes, il fut à eux, & leur cria *portez vos armes*. L'Officier, qui commandoit cette troupe, n'ayant pas bien entendu, demanda si le commandement étoit de charger les armes, non, repliqua, M. de Broves, *portez les armes*. La moindre partie des Canonniers obéit au commandement, les autres au lieu de porter leurs armes les laisserent tomber. On m'en rendoit compte, lorsque M. Barthelemy, appercevant ces Canonniers pour la premiere fois, joua l'homme qui craint qu'on ne le massacre, il chercha à inspirer à M. Roubaud, les craintes qu'il feignoit d'avoir. Je dis au Consul que j'allois faire rentrer ces Soldats, & j'en donnai l'ordre sur le champ; mais j'observai à M. Roubaud que la foule qui entouroit l'hôtel augmentoit à vue d'œil, & qu'en renonçant pour l'amour de la paix aux moyens de défense qui dépendoit de moi, je devois pouvoir compter sur ceux qui étoient

en ſon pouvoir. Il me répondit de la maniere la plus poſitive que je pouvois être tranquille, & qu'il alloit pourvoir à tout. Cependant, à peine fut-il ſorti, que la foule augmentant toujours, on commença par jetter des pierres aux fenêtres. J'envoyai M. de Villaron, Sous-Aide-Major, à l'Hôtel-de-Ville pour réclamer la Loi martiale. Il trouva le Conſeil aſſemblé, & M. Barthelemy s'oppoſa à ce que ma réclamation fût adoptée; on ſe contenta de répondre qu'on alloit envoyer des Compagnies de la Garde-Nationale, qu'on alloit ordonner aux gens attroupés de ſe diſperſer; il arriva, en effet, deux Compagnies de Milice, dont une s'empara de la porte de l'hôtel, & l'autre bord a la haie le long de la terraſſe qui donne ſur la place; ce qui n'empêcha pas que M. de Bonneval, appuyé ſur le balcon, en cauſant avec MM. Hebert & Durand, Capitaines de la Milice, ne fût bleſſé à la main & à la tête d'un coup de ſabre que lui porta un Volontaire de cette Milice. M. de Saint-Julien, peu après, qui, comme je l'ai dit, avoit été déſarmé de ſon épée, en entrant chez moi & qui en étoit ſorti pour en aller chercher un autre, fut aſſailli ſur la place, renverſé par terre & bleſſé de pluſieurs coups; il alloit périr,

quand un Officier de la Garde-Nationale, nommé Vacquier ; & un Volontaire de cette Milice, nommé *Donde*, au péril de leur propre vie, l'enleverent à ses assassins ; & cela au moment où, suivi de quelques Officiers, j'étois sorti pour le dégager, au risque de tout ce qui pouvoit en arriver. Vacquier & Donde ont certainement mérité la couronne civique. Je rentrai sur le champ dès que je sus M. de Saint-Julien en sûreté, & sans qu'aucun de nous eût tiré l'épée ; mais le danger d'être attaqué, & forcé dans l'Hôtel, paroissant devenir toujours plus pressant, je fis demander au Capitaine, commandant le second Bataillon de Barrois, qui, ce jour-là, avoit été mis à mes ordres, de m'envoyer 50 hommes pour la garde intérieure de l'Hôtel : pendant ce tems, il arriva de nouvelles troupes nationales, qui rétablirent l'ordre, en écartant de la maison ceux qui l'insultoient à coups de pierre. Peu après, & au moment où le détachement de Barrois que j'avois demandé arrivoit, je vis M. Lajard, Capitaine de la Milice Nationale, qui me dit, de la part du Consul, qu'on me conjuroit de mettre une confiance entiere & sans bornes dans la Milice ; qu'elle avoit les ordres les plus précis de garder l'Hôtel, & de ne pas souffrir qu'on s'y introduisît malgré moi. Je

répondis à M. Lajard que, pour lui montrer combien je comptois ſur les aſſurances qu'il me donnoit, j'allois envoyer au quartier le détachement de Barrois que j'avois cru néceſſaire à ma défenſe, & ſur le champ j'en donnai l'ordre; je crus d'abord avoir à m'applaudir du parti que j'avois pris : les troupes nationales entourerent l'Hôtel avec beaucoup d'ordre; la foule ſe diſſipa, & je crus ſi bien au retour de la tranquillité, que j'envoyai prier M. le Conſul de faire retirer les troupes nationales, & de ne me laiſſer qu'une garde de 25 hommes. M. le Conſul répondit qu'il croyoit convenable d'y laiſſer deux Compagnies. Il étoit près d'une heure une grande partie des Officiers & Bas-Officiers, des Canonniers-Matelots ſortit pour aller dîner : bientôt le nombre des troupes nationales augmenta; j'ignore ſi toutes les Compagnies y vinrent; il y en avoit ſûrement la plus grande partie : l'Hôtel fut inveſti de tous les côtés; l'entrée & la ſortie en furent interdites à tous ceux qui étoient attachés au ſervice de la Marine, & ce ne fut pas ſans peine que je pus faire avertir M. Roubaud de l'état des choſes : il m'envoya trois Membres du Conſeil permanent pour en prendre particuliérement connoiſſance & lui en rendre compte. La porte,

jufqu'à leur arrivée, avoit été défendue avec beaucoup de courage & de fuccès par un Officier de la Garde Nationale, appellé *Léon* ou *Lyon*, & quelques Brigadiers que je ne connois pas; mais à l'entrée, des envoyés de M. Roubaud, plufieurs Volontaires les fuivirent dans la falle, & refuferent enfuite de fortir avec eux, quoique les Députés me l'euffent promis; je n'avois alors près de moi qu'une douzaine d'Officiers armés de leurs feules épées; les Volontaires s'avancerent & me déclarerent, du ton le plus abfolu, qu'ils vouloient que je leur livraffe M. de Broves, Major de Vaiffeaux, accufé d'avoir donné ordre au détachement des Canonniers-Matelots, qui, le matin, s'étoient affemblés fur la Place, de faire feu; je niai le fait, en leur affurant que les armes n'étoient pas chargées. Tout fut inutile, & après avoir fubi l'humiliation de toutes fortes de menaces, pendant plus d'un quart-d'heure, j'eus le courage de propofer à cet Officier de fe livrer à ces forcenés: je connoiffois le fien; il m'en eût moins fallu pour mettre l'épée à la main comme dans le premier moment de mon défefpoir, j'ofai le propofer au petit nombre d'Officiers qui m'entouroient: M. de Broves fe livra donc; j'exigeai & j'obtins les promeffes les plus formelles qu'il ne feroit point maltraité, &

qu'on ne feroit ſimplement que s'aſſurer de lui. M. Morellet & M. Saurin, l'un Colonel, & l'autre Major de la Milice Nationale, m'aſſurerent, ainſi que M. Ventre, un des trois Membres du Conſeil permanent, qui avoit été envoyé par M. Roubaud, qu'ils me répondoient de M. de Broves ſur leur tête ; j'envoyai tout de ſuite au Conſul & à M. de Carpillet, pour leur faire part de ce qui venoit d'arriver. M. de Carpillet vint avec M. Barthélemy ; ils me préſenterent une proclamation que le Conſeil permanent avoit ordonné de faire, tendante à mettre l'Hôtel, & tous ceux qu'il renfermoit ſous la ſauve-garde de la Loi & ſous la protection de la Milice Nationale ; ils me demanderent ſi je penſois qu'on dût ajouter quelque choſe à cette proclamation ; je répondis que non, mais qu'il falloit que les Volontaires vouluſſent s'y conformer ; ils le voulurent ſi peu, qu'un quart-d'heure après la ſortie de M. Carpillet & de M. Barthélemy, la porte fut forcée ; les Volontaires entrerent en foule, malgré les efforts de quelques-uns de leurs Officiers qui vouloient les en empêcher ; je me préſentai à eux pour leur demander ce qu'ils vouloient : nous voulons M. de Village, me dirent-ils ; il faut que nous l'ayons, & ſur mon refus, ils ſe ſaiſirent de moi. Quel-

ques-uns vouloient s'y oppoſer : M. Saurin, Major de la Milice, étoit préſent; il me parut faire ſon poſſible pour arrêter ces furieux. Je dois croire qu'il n'en fut pas le maître, mais je me ſuis plaint, & je me plains encore de ce que, forcé de céder à leur violence, il ne me ſuivit pas juſqu'au Palais : les mutins donc l'emporterent; mon épée me fut arrachée, & je fus traîné à travers les huées & les inſultes de la populace. Quelques Volontaires chercherent à m'aſſommer en chemin, tandis que d'autres me défendoient de leur mieux & avec courage; ce qui ne m'empêcha pas de recevoir un coup de croſſe, qui m'eût renverſé ſi je n'avois pas été ſoutenu par des Volontaires qui me tenoient ſous les bras; je reçus un ſecond coup qui me fit peu de mal; mais j'aurois indubitablement péri, ſi les Volontaires, les plus près de moi, n'avoient paré pluſieurs autres coups qui me furent portés; mon regret eſt ici de ne connoître aucun d'eux. Arrivé au Palais, on me fit monter dans un cabinet où il y avoit du feu, & où j'étois peut-être attendu; mais pluſieurs Volontaires s'écrierent qu'il falloit me mettre au cachot, comme M. de Broves y avoit été mis, & après un débat de quelques minutes entr'eux, & ceux qui vouloient que je reſtaſſe où j'é-

rois, je dis aux mutins que j'étois prêt d'aller par-tout où je pourrois être débarrassé d'eux; je descendis donc, & l'on m'ouvrit, non le cachot où étoit M. de Broves, non celui où M. de Village, arrêté au même instant que moi, venoit d'être mis; mais un cachot qu'on me fit partager avec un malheureux, accusé de s'être échappé des galeres, & qui y gémissoit depuis plus de six mois. Au bout d'une heure de séjour, la porte s'ouvrit, & j'appris, par mon pere, que M. Roubaud venoit me tirer de ce réduit; il vint en effet, accompagné de M. Barthélemy & de M. le Lieutenant Civil & Criminel; tous trois me parurent indignés des excès qu'on s'étoit permis contre moi : je devois m'attendre, comme une suite de cette indignation, qu'on donneroit l'ordre de me ramener chez moi; & voyant avec étonnement qu'on n'en faisoit rien, je demandai à M. Roubaud & à M. Barthélemy si j'étois écroué, & si quelqu'un avoit le droit de m'écrouer; ils me répondirent qu'ils n'en savoient rien eux-mêmes, mais qu'il étoit bien que je fusse où j'étois, ayant eu des raisons de tout craindre pour moi, si j'étois resté à l'Hôtel; on me fit alors remonter dans le cabinet où j'avois d'abord été conduit, & l'on y amena M. de Village, ainsi que M. le Marquis de Caf-

tellet qui avoit été arrêté & saisi après moi, & mis dans le même cachot que M. de Village : M. de Bonneval arrêté le dernier de tous, arriva trop tard pour avoir l'horreur du cachot ; j'ai sçu qu'après ma sortie de l'Hôtel, les Volontaires furent dans tous les apparremens pour y chercher des Officiers qu'ils prétendoient également arrêter. Le refuge où ma femme & ma fille s'étoient cachées, fut le seul endroit qui heureusement échappa à leurs recherches M. Gautier, celui de tous qu'on chercha avec plus d'acharnement, y trouva un asyle qu'il ne quitta qu'à la faveur de la nuit & du déguisement qu'un Officier de terre lui facilita.

M. le Marquis de Castellet, M. le Comte de Bonneval, M. le Commandeur de Village, M. de Broves & moi, passâmes tous cinq la nuit dans le même cabinet. M. le Consul m'avoit dit en me quittant qu'il avoit ordonné une garde de troupes réglées pour notre sûreté pendant la nuit ; cette garde se présenta, mais fut forcée de se retirer par la Garde Nationale qui l'exigea. Nous fûmes gardés à vue pendant une partie de la nuit ; c'est-à-dire que cinq Sentinelles se tinrent le sabre à la main dans l'intérieur du petit cabinet que nous occupions : l est vrai que sur l'observation que je fis à

l'Officier de l'impoſſibilité qu'il y auroit à repoſer un ſeul inſtant, il voulut bien ſe contenter de faire garder le dehors & les avenues du cabinet ; mais à pluſieurs repriſes, dans la nuit, il vint des Volontaires, qui trouvant mauvais que le Conſul nous eût fait ſortir du cachot, vouloient abſolument qu'on nous y remît : ceux chargés de notre garde s'y oppoſerent conſtamment, & nous en avons été quittes pour craindre pendant une partie de la nuit, qu'on ne finît, à la ſuite de ces querelles, par nous égorger.

Le lendemain 2, le petit nombre de ceux qui oſerent venir nous témoigner quelque intérêt, le purent ſans difficulté, & M. de la Roque, l'ancien des Officiers de la Marine qui ſe trouvoient en activité, eut la permiſſion de me rendre compte des détails du ſervice ; car par une inconſéquence qui n'a pas de nom, en me retenant priſonnier, la Municipalité eut l'air de voir toujours en moi le Commandant de la Marine ; les bleſſures de M. de Bonneval lui rendant le ſéjour de la priſon extrêmement incommode, j'écrivis au Conſul pour demander qu'il fût transféré à l'Hôpital, ce qui fut accordé ſans difficulté.

Dès le 3 notre priſon fut plus reſſerrée ; on n'obtenoit que difficilement la permiſ-

ſion

ſion de nous voir, & ceux qui venoient étoient gardés à vue tant qu'ils étoient avec nous. Une terreur panique ſervit bientôt de prétexte pour nous ſéparer les uns des autres. Je reſtai ſeul dans le cabinet que nous occupions. M. de Caſtellet & M. de Broves paſſerent dans un autre cabinet contigu au mien, & M. le Commandeur de Villages fut renfermé ſeul dans un méchant petit réduit, où à peine on put mettre un grabat ; les difficultés pour nous voir augmenterent de jour en jour ; les permiſſions ſe donnoient pour une heure, pour une demi-heure, pour un quart-d'heure ; ma fille venant me voir, accompagnée de ſon mari, ne put pas obtenir pour lui la permiſſion de me ſouhaiter le bon-jour ; c'étoit toujours à chaque viſite que je recevois, deux ou trois Volontaires qui, le ſabre à la main, ſe tenoient à portée d'entendre ce que nous diſions, & qui ne manquoient jamais de nous avertir quand l'eſpace de tems accordé pour la viſite étoit écoulé. Un jour un nommé Lami, Brigadier de la Compagnie de Barthelemy, dit à un Officier au moment où il entroit chez moi : allons dépêchez-vous, dites bon-jour à Monſieur & allez-vous-en. Je me rappellai alors que c'étoit lui qui étoit à la tête des Volontaires qui me demanderent M. de

Broves ; que c'étoit lui qui insulta le même jour M. le Marquis de Castellet de la maniere la plus outrageante ; qu'enfin c'étoit lui qui osa dire à mon pere peu de momens avant que je fusse arrêté : *Vieillard, tu es bien vieux, mais ton fils est encore plus vieux que toi.* Je m'étends plus particulierement sur les torts de ce malheureux, pour que si jamais on croit devoir faire la recherche des coupables, on puisse lui donner une préférence bien méritée.

M. d'André, Membre de l'Assemblée Nationale, & Commissaire du Roi, étoit arrivé de Marseille, appellé par l'envie & par l'espoir de réparer le mal qui s'étoit fait, & d'empêcher qu'on en fît encore ; nous crûmes que le respect dû à son caractere amélioreroit notre position, & peut-être nous feroit rendre notre liberté ; notre espoir ne fut pas long ; nous vîmes bientôt que l'intérêt que ce Commissaire n'avoit pu s'empêcher de témoigner prendre à notre situation, n'avoit fait qu'éveiller la jalousie des Volontaires ; les consignes en devinrent plus séveres. Enfin, quand par la délibération du Conseil permanent du 7, il eut été décidé que nous tiendrions prison jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale eût prononcé sur notre sort, M. de Castellet demanda & obtint d'être transféré à l'Hôpital : indisposé

moi-même depuis très-long-tems, j'écrivis au Conseil le billet suivant.

» Instruit du parti que le Conseil a jugé
» à propos de prendre relativement à notre
» détention, & ayant lieu de craindre
» qu'elle ne soit encore longue, des indis-
» positions dont je souffre depuis plus de
» quinze jours, & qui ne font qu'augmen-
» ter, me mettent dans le cas d'être trans-
» féré à l'Hôpital de la Marine, où plus à
» portée des secours, & logé un peu plus
» commodément, je pourrai être gardé
» aussi rigoureusement que je le suis ici ».

Des prisons du Palais. D'ALBERT DE RIONS.

Un quart-d'heure après la remise de mon billet, un Officier de la Milice vint me dire de me préparer pour aller à l'Hôpital; mais à peine étois-je habillé, qu'un tapage affreux vint m'allarmer : je sus enfin que MM. les Volontaires, désapprouvant la condescendance du Consul, s'étoient non-seulement opposés que j'allasse à l'Hôpital, mais même qu'ils avoient exigé que MM. de Castellet & Bonneval fussent ramenés au Palais ; ce qui fut exécuté sur le champ.

On redoubla de sévérité ; je m'étois plaint de ce que les Volontaires changeoient les consignes à volonté ; je demandai instamment à M. le Consul qu'on m'en fit

donner une copie, pour que je ne fusse pas dans le cas de rien demander qui y fût contraire : on promit de me la donner & on n'en fit rien ; j'en ai su la raison depuis ; c'est par ménagement sans doute que la Municipalité voulut me laisser ignorer qu'un article des consignes étoit de nous égorger s'il se faisoit dans la Ville le moindre mouvement qui annonçât qu'on pensoit à nous mettre en liberté.

Après le refus qui me fut fait d'être transféré à l'Hôpital, je demandai qu'au moins il me fût permis de faire coucher un domestique dans ma chambre : je ne pus profiter de la permission qu'on accorda, parce qu'on exigeoit qu'un Volontaire fût toujours présent ; on sent que ce sentinelle, relevé d'heure en heure, & dans un très-petit cabinet, m'eût empêché de goûter un seul moment de repos ; il me fallut donc renoncer à avoir un domestique & me contenter des services que le geolier au besoin voulut bien consentir à me rendre.

Cependant mon pere adressa à la Municipalité le Mémoire qui suit.

» M. de Rions, pere de M. le Comte
» d'Albert, expose à MM. les Maire &
» Consuls, Lieutenans de Roi, & à MM.
» les Membres des Conseils Municipal &
» & Permanent de la ville de Toulon, que

» ſans entrer dans l'examen des motifs qui
» ont donné lieu à leur délibération du 7
» du préſent mois, qui a décrété la détentiou
» de M. le Comte d'Albert ſon fils dann
» les priſons du Palais de cette Ville, juſ
» qu'à ce que l'Aſſemblée Nationale ait
» prononcé ſur les procédés qui ont été
» exercés à ſon égard & à celui des Offi-
» ciers principaux de la Marine pareille-
» ment détenus, il a certainement le dro-
» de leur faire obſerver que cette même
» délibération, en les mettant ſous la ſauve-
» garde de la Ville & de la Loi, porte
» expreſſément qu'ils ſeront traités avec
» toute la douceur & les égards qui ne
» ſeroient pas abſolument incompatibles
» avec les précautions qui peuvent aſſurer
» qu'ils ne s'évaderont point de la priſon
» où ils ſont détenus; combien cependant
» le traitement qu'éprouve ſon fils eſt-il
» différent de celui que l'humanité des ſuſ-
» dits Conſeils a cru devoir décréter! Com-
» bien ne differe-t-il pas des Réglemens
» émanés de l'Aſſemblée Nationale elle-
» même pour réprimer toute rigueur qui
» ne ſeroit pas néceſſaire! Son fils eſt ma-
» lade; M. de Rions réclama qu'il fût tran-
» féré à l'Hôpital ſous bonne & ſauve-
» garde; l'humanité de M. le Conſul le
» porta à en donner l'ordre. Tout le monde

» ſait avec quelle fureur on en a empêché
» l'exécution ; ainſi obligés de nous ſou-
» mettre à la plus injuſte oppreſſion, & la
» ſanté de ſon fils devenant tous les jours
» plus critique & plus inquiétante, M. de
» Rions repréſenta qu'il étoit au moins né-
» ceſſaire qu'il eût un domeſtique qui paſ-
» ſât la nuit auprès de lui ; juſqu'à préſent
» les Volontaires ne veulent y conſentit
» qu'autant qu'un d'eux les ſurveillera &
» & ſera relevé d'heure en heure ; ainſi
» l'interruption des momens de ſon som-
» meil ne pourroit être qu'un ſupplice de
» plus. Cette cruauté eſt-elle donc néceſ-
» ſaire ? Environné d'une garde nombreuſe
» & de ſentinelles extérieures, comment
» peut-on craindre qu'un ſeul domeſtique
» puiſſe lui fournir les moyens de s'évader ?

» M. de Rions renouvelle très-expreſſé-
» ment ſa demande, qu'un domeſtique,
» mâle ou femelle, puiſſe paſſer la nuit
» près de ſon fils malade, ſans être gêné
» par la préſence d'une Sentinelle inté-
» rieure, attendu que celui qui eſt conſ-
» tamment à la porte de ſa chambre ſuffit
» pour aſſurer qu'il ne s'évadera pas.

» Il demande également que les con-
» ſignes ſoient conformes aux ordres éma-
» nés de M. le Conſul & des chefs de la
» Milice qui en ſont reſponſables, que ces

» consignes soient respectées, car il est inoui
» que des Soldats de garde osent se per-
» mettre de les dicter eux-mêmes & de mé-
» priser les ordres supérieurs.

» Il demande aussi qu'on fasse cesser les
» difficultés qu'on ne cesse de faire aux plus
» proches parens de son fils pour pénétrer
» jusqu'à lui, & qu'en conséquence la
» Garde ait ordre de laisser entrer, quand
» ils se présenteront, MM. le Marquis de
» Colbert son gendre, le Marquis de La-
» deveze son beau-frere, le Comte de La-
» deveze son neveu, lesquels consentent
» à ce qu'un des Officiers de garde soit
» toujours présent à leurs entretiens.

» Mais comme M. de Rions a l'intérêt le
» plus important de converser avec son fils
» pour ses affaires de famille, ainsi que pour
» constater les objets qui doivent fixer la
» contribution du quart de leurs revenus,
» conformément aux Décets de l'Assemblée
» Nationale, & attendu qu'il seroit inique
» d'exiger qu'ils traitassent de semblables
» affaires, secretes par elles-mêmes, en
» présence de témoins étrangers, il de-
» mande d'être personnellement dispensé
» de la surveillance intérieure des Volon-
» taires lorsqu'il demandera à voir son fils.

» Il demande enfin que pendant tout le
» tems de sa détention la conduite qu'on

» tiendra avec ſon fils ſoit exactement diri-
» gée par les principes de la déclaration
» des droits de l'homme, par ceux qui
» réſultent de l'Aſſemblée Nationale, des
» loix anciennes & nouvelles, & ſur-tout
» de celles de l'humanité, que cette con-
» duite ſoit conforme à la délibération des
» Conſeils Municipal & permanent réunis,
» du 7 de ce mois, ſur-tout que MM. les
» Conſuls & les Conſeils aviſent aux
» moyens de faire reſpecter & exécuter
» leurs déciſions.

» Au ſurplus M. de Rions demande acte
» de tout leur contenu en ſes préſentes ob-
» ſervations & demandes, avec déclaration
» qu'il ſe reſerve de faire toutes démarches
» ultérieures qui pourront être néceſſaires
» pour porter aux pieds du Trône, & au
» Tribunal auguſte de l'Aſſemblée Natio-
» nale ſes plaintes ſur la non obtention
» d'une demande ſi conforme aux droits
» naturels & poſitifs d'un citoyen françois.

» Fait à Toulon le 11 Décembre 1789,
» & a ſigné.

On promit réponſe dès le lendemain, & on ne la fit que le 14 au ſoir, veille du jour de notre élargiſſement.

Avant que de quitter le Palais, je ne dois

point oublier de dire que tout le tems que j'y ai été détenu je n'ai reçu, non plus que mes compagnons d'infortune, aucune marque d'attention d'aucun membre de la Municipalité ni du Conſeil permanent ; j'y ai vu M. Barthélemy & deux de ſes collégues lorſqu'ils vinrent me demander ſi je deſirois que M. Gautier fût arrêté. Quant aux Capitaines de la Milice nationale, deux ſeuls, MM. Rimbaud & Caire, ont oſé me voir & me donner quelque marque d'intérêt, & je me fais un vrai plaiſir de leur témoigner ici combien j'y ai été ſenſible.

Le Décret de l'Aſſemblée Nationale, arrivé le 14, fut diſcuté une bonne partie de la nuit. On aura peine à croire qu'on ait pu mettre en délibération s'il ſeroit exécuté ; le Conſul vint à midi me l'annoncer, & de ſuite notre élargiſſement ; je ſais qu'ils ont oſé ſe plaindre de la fierté avec laquelle je les ai reçus. Ah ! qu'on me ſache gré d'avoir pu contenir mon indignation !

Le Conſul me demanda où je voulois aller, & ne me cacha point le deſir qu'il avoit que je ſortiſſe ſur le champ de la Ville ; je rejettai bien loin ſon inſinuation, & je repouſſai les craintes qu'il auroit voulu m'inſpirer, en lui diſant que ſous la ſauve-garde de la loi, je ne pouvois rien

craindre, & que c'étoit à lui de m'en faire jouir.

Le lendemain, je lui écrivis la Lettre ſuivante :

« Hier, Monſieur, vous me parûtes ſi
» peiné de voir que mes affaires m'obli-
» geroient à reſter quelques jours à Toulon,
» que je m'empreſſe d'avoir l'honneur de
» vous prévenir que mon ſéjour y ſera
» plus court que je ne l'avois d'abord ima-
» giné. Je partirai demain à quatre heures
» du matin, ſi vous avez la bonté de me
» donner les portes pour cette heure-là; je
» voudrois aller coucher à Aix, & comme
» je ferai une bonne partie du chemin
» avec mes chevaux, & que j'aurai une
» eſcorte, j'ai beſoin de partir de bonne
» heure. Je vous prie de me faire expé-
» dier un paſſe-port pour moi & deux do-
» meſtiques, allant à Paris, & ne m'ar-
» rêtant que quelques jours avec des pa-
» rens qui ſont ſur la route.

» A préſent, Monſieur, permettez-moi
» de vous parler des inquiétudes que me
» cauſe ce qui arriva il y a quelques jours
» à la porte-vieille. On y arrêta une char-
» rette chargée d'effets, appartenante à
» Madame de Colbert, la mere, & on

» les visita pour s'assurer qu'il n'y en avoit
» point à moi; je vous préviens que ma
» femme & ma fille comptent dans quelque
» tems se retirer au Canet: je vous de-
» mande de vouloir bien veiller à ce
» qu'elles ne soient point insultées; rien
» ne doit leur avoir fait perdre la protec-
» tion des loix, & je la réclame pour elles
» de vous, Monsieur, qui, dans ce mo-
» ment-ci, êtes le seul qui puissiez les en
» faire jouir. Je vous prie instamment de
» me répondre sur un objet aussi intéressant
» pour moi: j'ai déja eu l'honneur de vous
» proposer de commettre quelqu'un, si
» vous le jugiez à propos, pour visiter les
» effets qui sortiront de l'hôtel: vous sentez
» que mon déménagement ne peut être
» que considérable, & je voudrois tâcher
» de prévenir à ce sujet toute histoire
» calomnieuse & propre à échauffer un
» peuple trop apte à s'enflammer.

» Permettez que je joigne à ma lettre
» vingt-cinq exemplaires d'un écrit que
» mon pere a fait imprimer; je me flatte
» que vous & tous les honnêtes gens n'y
» verrez que l'envie qu'a eu ce bon
» vieillard, en parlant de son fils comme
» il en pense, de diminuer l'acharnement
» que montre contre moi un peuple animé

» ſans doute par la méchanceté de mes
» ennemis cachés.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé D'ALBERT DE RIONS.

Cette Lettre eſt reſtée ſans réponſe ; le Conſul me fit dire verbalement que j'aurois les portes à l'heure demandée ; peu après il deſira que l'heure fût avancée, & je m'y prêtai d'autant plus volontiers, qu'ayant M. Gautier à emmener avec moi déguiſé en domeſtique, la nuit ne pouvoit pas être trop noire.

Tels ſont les attentats du premier Décembre, tels ſont les torts dont pendant la durée de notre détention on s'eſt rendu coupable envers nous : on a violé, pour nous opprimer, tout ce qu'il y a de ſacré parmi les hommes, ſans aucun reſpect pour les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, qui établiſſent les droits de l'homme & la liberté du Citoyen. On invoquoit, en me trompant, la bonne foi, la confiance, l'amour de la paix. On a ſu m'engager, par des promeſſes inſidieuſes, à écarter de

moi tout ce qui auroit pu en impoſer aux mutins. On me préſentoit dans la Milice Nationale une protection aſſurée; on m'aſſuroit qu'elle ne s'armoit que pour nous protéger, & c'eſt cette même Milice, qui, après avoir forcé à main armée la maiſon du Roi que j'habitois, nous en a arrachés & nous a traînés en priſon.

La Municipalité enſuite, étonnée elle-même des excès auxquels on s'étoit porté contre nous, à ſenti qu'elle ne pouvoit les juſtifier qu'en nous trouvant des crimes, elle a dès-lors affecté de nous traiter en criminels, & n'a rien oublié pour provoquer des dépoſitions qui puſſent nous faire paroître tels. Mais ce qui ne ſe conçoit pas, c'eſt que ces dépoſitions n'ayant pas produit l'ombre même d'un reproche à la charge de M. le Marquis de Caſtellet & de M. le Commandeur de Villages, ces deux Officiers n'ayent pas été élargis lorſque M. d'André, Commiſſaire du Roi, l'a particulierement demandé.

Je ſais que le Peuple, dans ſes plus grands égaremens, eſt preſque toujours plus à plaindre qu'il n'eſt coupable; je ſais qu'un petit nombre de gens mal intentionnés ſuffit trop ſouvent pour mouvoir & porter aux derniers excès une multitude que l'i-

vresse du tumulte empêche de réfléchir ; mais qu'un Conseil, qui devroit être composé de Citoyens paisibles & honnêtes, loin de ramener le Peuple qui s'égare, l'approuve & applaudisse à ses écarts, tout homme a droit de détester une pareille conduite, quand même il n'en auroit pas été la victime.

Après avoir ainsi rendu compte des particularités de notre étonnante & trop scandaleuse aventure, il ne me reste qu'à porter à l'Assemblée Nationale le vœu que je crois avoir le droit de former ; j'ose réclamer de sa justice qu'elle décrete que je suis innocent ainsi que les Officiers qui ont souffert avec moi. Quant à nos oppresseurs, je crois pouvoir, je crois devoir me dispenser de provôquer la punition qu'ils peuvent avoir méritée. Ils sont certainement coupables, bien grandement coupables si nous sommes innocens. Mais ce n'est pas nous, ce n'est pas moi personnellement qu'ils ont offensé, mais bien le Commandant de la Marine, le mandataire, le dépositaire du pouvoir exécutif. Or, si le pouvoir exécutif n'est qu'une émanation de la puissance législative, c'est le Souverain même, dans l'acception la plus étendue de ce mot, qu'ils ont outragé, & alors le crime dont je me plains devient, sous ce rapport, un crime

de Leze-Nation qu'il n'appartient point à un ſimple particulier de pourſuivre.

A Paris, le premier Janvier 1790.

D'ALBERT DE RIONS.

P. S. Le mérite perſonnel des trois Députés de la Milice Nationale de Toulon devroit bien certainement être indifférent à ma cauſe; cependant, comme on a affecté de les préſenter au Public comme des gens intéreſſans dont le témoignage étoit contre moi d'un grand poids, il doit m'être permis d'en atténuer la force. Voici mes moyens.

L'un d'eux eſt fils de M. Jourdan, Fourniſſeur de l'Arſenal de Toulon, dont plus d'une fois j'ai été obligé, par les devoirs de ma place, de contrarier la cupidité. Il eſt de plus gendre d'un ancien Capitaine de Port, que M. le Maréchal de Caſtries déplaça il y a environ deux ans, ſur les comptes que je lui en rendis.

Un ſecond Député eſt fils de M. Mallard, Imprimeur de la Marine de Toulon, le même qui lors de l'émeute du 23 Mars dernier, prêta à l'Ordonnateur des fonds une ſomme de vingt mille écus pour le paiement d'un mois de travail aux Ouvriers de l'Arſenal. Bien des gens ne virent dans ce prêt que la ſpéculation d'un homme

qui, craignant le pillage, cherche à mettre ſon argent en ſûreté. Moi qui n'y vis que le fait en lui-même, j'en rendis compte, comme je le devois, à M. le Comte de la Luzerne, & ce Miniſtre écrivit à M. Mallard une Lettre de remerciement & de ſatisfaction; mais bientôt je ſus que M. Mallard s'exagéroit le mérite du prêt qu'il avoit fait au point de prétendre que ſans lui l'Arſenal eût été mis au pillage. Quelque tems après, & dans un moment très-critique, (il s'agiſſoit d'appaiſer la mutinerie de l'équipage d'une Corvette en déſarmement) M. Mallard ſe conduiſit d'une maniere très-répréhenſible, & je le repris ſans ménagement pour ſon amour-propre qui ne pût qu'être bleſſé, lorſque je lui appris que je m'étois refuſé à la propoſition que m'avoit faite M. le Comte de Caraman de concourir avec lui pour lui obtenir le Cordon de Saint-Michel; refus que je ne pus motiver qu'en lui déclarant que je ne voyois pas qu'il eût en rien mérité cette marque de diſtinction.

Je ne connois M. Remond, le troiſieme Député, que par ſon altercation avec M. Douville.

Signé D'ALBERT DE RIONS.

ce

Ce Mémoire étoit à sa derniere feuille d'impression, quand les dépositions de MM. le Chevalier de Spinette, Officier au régiment de Dauphiné, & de Mezange, Officier au régiment de Barrois, me sont parvenues; on les ajoute en supplément.

Dépositions ci-dessus mentionnées.

Lorsque M. de Broves s'est remis généreusement entre les mains des Volontaires, les deux Officiers soussignés qui se trouvoient alors devant l'Hôtel de la Marine, craignant que ces Volontaires ne se portassent à quelques violences envers cet Officier, ont cru devoir l'accompagner jusqu'au Palais, malgré les menaces & les insultes qui leur ont été faites; ils ne l'ont point quitté; & aidés du sieur Vaquier, Officier de la Milice Bourgeoise, par leurs discours ils ont empêché peut-être qu'on ne lui arrachât sa croix de Saint-Louis & ses épaulettes. A l'entrée de M. de Broves au Palais, leur présence parut sur-tout lui être de quelque utilité; la foule avoit augmenté; les Volontaires se pressant pour entrer, redoubloient de menaces: un des Officiers soussignés élevant la voix, leur parla avec force & énergie au nom de la

garnison. Il fut respecté; les plus raisonnables parurent se calmer; ils l'assurerent qu'il ne seroit rien fait à M. de Broves, & en effet ils empêcherent les plus animés de se porter à quelque violence.

De retour à l'Hôtel de la Marine, ils se sont réunis à M. de Carpillet, avec qui étoient les chefs des deux régimens. On publia alors un ordre des Consuls à chaque compagnie pour répondre de la personne de M. d'Albert & des Officiers de la Marine enfermés avec lui à l'Hôtel. Plusieurs compagnies y acquiescerent; mais celles des sieurs Barthelemy & Moutet s'y refuserent d'une commune voix, menaçant de forcer l'Hôtel. M. de Carpillet n'ayant pu rien obtenir sur ces têtes exaltées, voyant le désordre au dernier point, se rendit sur le champ à l'Hôtel-de-Ville pour s'aboucher avec le Consul & le Comité assemblé.

Les Chefs des deux Régimens se porterent alors aux quartiers où les Troupes étoient rassemblées pour y attendre les ordres du Général. Les deux Officiers soussignés avec M. de Faure, Capitaine de Barrois, prierent M. de Carpillet de leur permettre de ne pas le quitter dans cette effervescence alarmante. Il voulût bien le leur permettre, & ils se sont rendus avec

lui à l'Hôtel-de-Ville. On réclama encore la Loi martiale; elle fut de nouveau refusée. *Il n'est pas tems encore*, répondit-on. Un des Officiers soussignés reprit alors; *qu'attendez-vous donc, Messieurs, qu'on les égorge, mais on commencera par nous égorger nous-mêmes ?* Il fût à la fin résolu que le Consul sortiroit avec pompe pour tâcher de ramener ces Compagnies si obstinées au désordre; mais à peine arrivé près de la place Saint-Pierre, on apperçoit M. de Village qu'on traînoit encore en prison. Le Consul se porta vite, avec le Général à sa suite, dans l'intérieur du Palais. Il veut parler, il ne peut se faire entendre. A l'instant on crie en provençal : *Voilà M. d'Albert, pendez-le, faites-lui couper la tête*, & mille horreurs semblables.

A son entrée dans l'intérieur du Palais, les Volontaires se poussant en foule pour entrer avec lui, sembloient vouloir l'étouffer. Un des Officiers soussignés étend les bras pour le recevoir & écarter la foule, & en criant : *Respectez ce brave Général.* Il reçoit de même dans ses bras M. de Carpillet qu'on serroit aussi vivement. Un Volontaire alors, jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, arrache de son fusil sa bayonnette, & criant : *Quel est ce B.....*

là, veut la lui plonger ; mais en ſe courbant en arriere il évite le coup. Dans ce moment, la foule portoit M. d'Albert dans le cachot. Ce même Officier reſſerrant davantage M. de Carpillet dans ſes bras, & criant de toute ſa force : *Place au Général*, l'entraîna hors du Palais où il fut rejoint par l'autre Officier ſouſſigné & un Officier de la Milice Bourgeoiſe : quelques Volontaires honnêtes ſe joignirent à eux, & tous enſemble eſcorterent M. de Carpillet chez lui.

M. de Mézange, dans cette ſcene cruelle, a vu porter un coup d'épée & un coup de bayonnette à M. d'Albert qui ne l'ont point atteint, & lui a vu donner des coups de bourrades : lui-même a reçu des coups de croſſe, en voulanr ſe joindre à ſon camarade, ainſi qu'un coup de bayonnette au bras gauche, qui n'a déchiré heureuſement que ſon habit.

Fait à Toulon, ce 28 Décembre 1789. *Signés* le Chevalier DE SPINETTE, Lieutenant en premier au Régiment de Dauphiné, & DE MÉZANGE l'aîné, Officier au Régiment de Barrois.